



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif aux motions et postulats acceptés par le Conseil général et qui n'ont pas donné lieu à un rapport écrit du Conseil communal

(Du 9 avril 2025)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 29 mars 2023, le Conseil général se prononçait sur le classement ou le maintien des motions et postulats pendants. A cette occasion, 10 motions et 5 postulats étaient classés alors que 16 motions et 11 postulats étaient maintenus.

Depuis cette date, 14 nouvelles motions et 7 postulats ont été déposés mais une motion a été retirée et deux motions ainsi qu'un postulat ont été classés.

Le nombre actualisé de motions à traiter est donc de 27 et celui des postulats de 17.

Nous vous présentons, ci-dessous, les propositions du Conseil communal quant au classement ou au maintien des motions et postulats en suspens.

1. Motions pendantes, dont le classement est proposé

1.1. Du 13.11.2019 : 19-903 De M. Gaëtan Dubois et M. Alain Krebs (PLR-VL) : Pour une zone 20 km/h sur le tronçon routier devant la gare du Locle

Étant utilisateurs réguliers de la gare, nous avons pu remarquer que la cohabitation entre les piétons et les voitures était parfois compliquée, voire accidentogène, aux alentours de la gare. En effet, ce tronçon étant une zone 30 km/h, ce sont les automobilistes les prioritaires selon la LCR. Cependant, l'énorme flux de passagers empruntant ou quittant le train et l'absence de passage piéton dû à la zone 30 km/h ont tendance à porter à confusion sur qui est le réel prioritaire. De plus, les automobilistes sont souvent pressés pour se rendre à la gare, diminuant la sécurité des piétons. Pour ces différentes raisons, il serait intéressant de définir qui a la priorité en la donnant aux piétons via l'instauration d'une zone 20 km/.

C'est pourquoi nous demandons au conseil communal d'étudier l'élaboration d'une zone 20 km/h sur le tronçon devant le bâtiment de la gare. Ceci dans la logique de compléter la synergie avec le remontoir et la gare routière, de donner priorité à ceux privilégiant les transports en commun et de sécuriser ce passage clé pour les voyageurs. Nous savons que des travaux sont prévus pour 2022, mais nous jugeons nécessaire d'intervenir rapidement avant cette date pour éviter d'éventuels accidents.

Nous terminerons notre motion en citant la zone commerciale des Eplatures à La Chaux-de-Fonds, où une zone 20 km/h a été installée dans la même dynamique.

Le point a été traité dans le cadre du rapport sur l'aménagement du plateau de la Gare. Les travaux sont prévus après la mise en conformité du Quai 1, qui doivent avoir lieu entre juin et novembre 2026, soit en 2027. L'esplanade sera fermée à la circulation automobile dès juin 2026.

Le Conseil communal propose le classement de cette motion.

1.2. Du 13.11.2019 : 19-902 De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Cabane pour grillade

Le groupe socialiste demande au Conseil communal la création de 2 cabanes pour grillades pour les habitants du Locle.

La saison de la grillade touche à sa fin et un constat peut se faire. Le Locle ne possède pas sur son territoire communal d'une ou deux cabanes avec place de grillade à sa disposition.

La population locloise possède actuellement 4 places de grillades avec foyer et table. 2 sur le communal à côté de la piscine, 1 sur les Monts à 550 mètres du Collège et 1 sur les Replattes au Bouclon.

Ces places sont très agréables mais ne possèdent pas de possibilité de se mettre à l'abri si besoin.

Les exemples de ce type de réalisation existent tout proche de chez nous.

Au Val-de-Ruz à la Jonchère, à Milvignes proche du sentier didactique près de la sortie d'autoroute et Les Brenets en possède une splendide sur les hauteurs du village.

Inspirons-nous de ces réalisations pour en installer 2 sur notre territoire communal.

Soit par l'ajout d'une cabane sur l'un de nos sites actuels, soit par la création d'un nouvel emplacement ou pourquoi ne pas être plus ambitieux en faisant les deux.

Il est aussi évident pour notre groupe qu'une politique des déchets et de contrôle du bon respect des règles doit être mise en place. La création de ces cabanes ne peut pas se faire au détriment des éventuels voisins des sites choisis pour leurs implantations. Une concertation doit donc être centre de ce projet pour qu'il soit accepté pour les voisins.

Le groupe socialiste rappelle que ce type de réalisation peut apporter une réelle plus-value à notre slogan « Le Locle, Qualité de vie » ! Et ceci autant pour les habitants de notre ville qui ne seront plus obligés de s'exiler lors de l'organisation d'une grillade familiale que pour notre renommée régionale avec une réalisation sociale, humaine et proche de la nature !

De telles constructions nécessitent à l'heure actuelle des permis de construire qui sont difficilement délivrés par le canton. Ainsi le Conseil communal souhaite mettre en avant les deux cabanes déjà excitantes sur son territoire (la première sur l'ancienne place de gymnastique des Brenets et la deuxième aux Roches-de-Moron sur la commune des

Planchettes), de les valoriser et les pérenniser. Le Conseil communal souhaite mettre en avant ces atouts déjà existants, en modernisant par exemple ces places de pique-nique qui sont vieillissantes.

La construction de nouvelles cabanes devient de plus en plus compliquée d'un point de vue légal mais aussi d'un point de vue opérationnel. En effet, ces abris nécessitent un suivi important et de nombreuses heures de travail pour le maintien de la propreté. Malgré tout l'investissement des services communaux ces lieux sont de plus en plus la proie de vandalisme (feu à l'intérieur des cabanes, vols des grills, déchets illicites etc.). Une nouvelle construction nécessiterait de nouvelles forces au sein des services pour la surveillance et le maintien de celle-ci et nous pensons que ces forces peuvent être employées dans d'autres domaines.

En conclusion, le Conseil communal ne souhaite pas construire de nouvelle cabane, car en premier lieu cela serait légalement difficile avec les lois en vigueur et deuxièmement, nous souhaitons mettre en valeur le patrimoine déjà existant en le modernisant. Il est aussi important de rendre la population attentive au fait que ces lieux sont une aubaine pour elle et qu'il faut les respecter pour éviter toute détérioration et vandalisme. Ainsi après tous ces propos, il vous est demandé de classer cette motion.

1.3. Du 28.04.2021 : 21-904 De Mme Priscille Hoesli et consorts (Les Verts) : Petite route de campagne ou rallye de Corse ?

Nous avons la chance d'avoir sur notre commune de nombreuses jolies petites routes de campagne qui sont utilisées par de nombreuses personnes : des marcheurs, des cyclistes, des enfants des fermes en bordure de route, des camping-cars, des personnes qui se rendent au travail et qui veulent gagner du temps, etc.

L'année 2020 a vu une augmentation notoire du nombre de touristes dans notre région et nos routes de campagne sont de plus en plus utilisées par ceux-ci.

Ces routes ne sont pas conçues pour rouler à 80 km/h, la visibilité y est réduite et il y a beaucoup d'endroits où l'on ne peut pas croiser.

Malheureusement beaucoup de véhicules pressés roulent trop vite ce qui met en danger les autres utilisateurs.

Il nous semble important de sécuriser ces routes pour le bien de tous et c'est la raison pour laquelle nous demandons de pouvoir limiter la vitesse des usagers à 50 km/h. Cela permettra aussi d'effectuer des contrôles ou de poser des ralentisseurs, à l'image de nombreux quartiers résidentiels.

A la suite de plusieurs statistiques faites par le service de la sécurité publique, il a été proposé aux membres de la commission de circulation et sécurité, dans sa séance du 3 septembre 2024, d'abaisser la vitesse sur les routes de campagne de notre commune. Ainsi, courant 2025, la limitation de vitesse va passer de 80 km/h à 60 km/h à l'approche des lieux d'habitation comme le prévoit la législation. (En parallèle, le service de la sécurité publique continuera, en collaboration avec la police cantonale, de faire de nombreux contrôles dans les zones à restriction.)

A la suite de ces considérations, il est demandé au Conseil général de classer cette motion.

1.4. Du 28.09.2023 : 23-903 De M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Le Locle-Les Brenets baptise une locomotive Re 460 »

Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des CFF afin de donner le nom de notre Commune du Locle à l'une des locomotives Re 460 en service dans notre pays. En effet, plusieurs régions ou villes de Suisse ont leurs noms apposés sur l'une des 119 locomotives de type Re 460 depuis leur mise en service entre 1991 et 1995. Ainsi, « notre » locomotive pourrait s'appeler « Le Locle-Les Brenets » ou « Saut-du-Doubs ». Ceci permettrait encore une fois de faire connaître notre Commune au-delà des frontières cantonales. Cela montrerait encore une fois aux habitants de notre Commune les efforts qui sont réalisés par le législatif et l'exécutif pour apporter une plus-value à notre image. Ce baptême affirmerait également que la Commune du Locle est fière d'être reliée au réseau suisse de transports publics via son réseau ferroviaire. Cette locomotive remplacerait ainsi l'Ae 6/6 11504 « Le Locle », avec les armoiries de la Commune, retirée du service il y a de nombreuses années. Il va de soi que tout autre type de motrice comme support de ce projet nous satisferait également.

Le Conseil communal s'est renseigné sur les coûts d'une promotion publicitaire sur une locomotive des CFF.

Les coûts médiatiques pour une locomotive publicitaire s'élèvent à Fr. 240'000.- par an. A cela s'ajoute un montant unique de Fr. 80'000.- pour les coûts de production. Le Conseil communal, à la vue de ces montants, a pris la décision de ne pas poursuivre les démarches avec cette prestation et vous propose donc de classer cette motion.

1.5. Du 20.03.2024 : 24-902 De Mme Corinne Schaffner et Mme Evelyne Von Allmen, MM. William Buirette, Gaëtan Dubois, Alain Krebs, Michel Jequier, Gérard Pulfer, François Schaffner, Peter Spahr, Michel Rosselet, Philippe Zbinden (PLR) : Des espaces de liberté pour les chiens

Le chien est le meilleur ami de l'homme. Cela fait des milliers d'années qu'il accompagne l'être humain dans son quotidien. Si la fidélité du chien envers l'humain reste d'actualité, le quotidien dans lequel il évolue a bien changé. En effet, de plus en plus de chiens habitent désormais en ville avec leurs propriétaires. Dès lors, il est demandé aux communes de prendre en considération cette population canine comme le montrent plusieurs articles de loi tant au niveau fédéral (Loi sur la protection des animaux, Ordonnance sur la protection des animaux, art. 71) que cantonal (Loi sur les chiens, art. 15). Il leur est notamment demandé de mettre à disposition des espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement.

La commune du Locle a la chance de compter un nombre important de forêts et d'espaces boisés dans lesquels les chiens peuvent se mouvoir en liberté. Cependant, entre le 15 avril et le 30 juin les chiens doivent y être tenus en laisse conformément à l'article 21 de la loi cantonale sur la faune sauvage. Cette période coïncide aussi en grande partie avec l'interdiction de se rendre dans des pâturages. Si ces lois sont totalement justifiées pour la protection de la faune

et de la biodiversité, les chiens et leurs propriétaires voient leurs options de balades fortement réduites.

Afin de répondre à cette problématique, tout en accroissant l'attractivité résidentielle de la commune, nous demandons au Conseil communal d'étudier la création d'espaces de liberté à disposition des chiens et de leurs propriétaires comme cela a déjà été fait dans certaines communes du canton (ex. Neuchâtel, Hauterive, St-Blaise, etc.). La taxe sur les chiens pourrait par exemple participer à la mise en place de tels espaces.

Après des semaines de travail pour trouver un lieu adéquat, le Conseil communal va ouvrir dès le 15 avril 2025, un parc à chiens fermé d'une surface de 2'000 m² à la Combe-Girard proche des accès routiers et de places de stationnement. Ce lieu permettra à chaque propriétaire qui le souhaite de pouvoir détacher son fidèle compagnon dans un lieu sécurisé prévu pour lui. Le Conseil communal a opté avec les services communaux pour des barrières modulables qui pourront répondre par la suite aux besoins des propriétaires de chiens et ainsi permettre de faire des modifications, si nécessaire. Cette version modulable permettra aussi de voir si ce parc répond aux attentes de la population. Ainsi à la suite de la réalisation et l'ouverture de ce lieu, le Conseil communal vous propose de classer cette motion.



Terrain de la Combe-Girard prévu pour le parc à chiens

1.6. Du 20.03.2024 : 24-905 De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : Tire-fesses

Le groupe des Verts continue sur sa lancée pour inciter à donner plus de place aux vélos dans la circulation. Nous rappelons le programme « Neuchâtel mobilité 2030 » (<https://www.ne.ch/autorites/CE/grands-projets/mobilite/Pages/accueil.aspx>) qui devrait pousser les communes et le canton à développer son réseau de pistes cyclables afin d'augmenter les déplacements à vélo en remplacement de la voiture.

En 2022, nous avons déposé une motion pour élaborer un plan de mobilité douce en ville du Locle votée à l'unanimité. Qu'en est-il de ce plan ? En ville du Locle, concrètement, il nous semble que rien n'a encore été fait.

Aujourd'hui, malgré cela, nous aimerions lancer une nouvelle idée. Cette nouvelle idée ne sera certainement pas réalisable, nous le comprenons bien,

avant la fin des travaux du tunnel. Mais il nous semble important de poser rapidement ce projet dans la tête de toutes les instances dirigeantes des routes communales, cantonales et même fédérales afin de lui faire de la place dans les plans de la nouvelle route du Crêt-du-Loclc. On s'explique :

Les déplacements à vélo entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds deviennent gentiment organisés et agréables avec des pistes cyclables protégées sur la commune de La Chaux-de-Fonds même si les multiples retours de la piste de vélos sur la route cantonale sur le trajet Chaux-de-Fonds – Le Locle sont plutôt difficiles et dangereux. Le grand problème pour les adeptes, mais surtout pour les futurs éventuels adeptes de la petite reine, reste la montée du Crêt. Ce seul bout de tronçon est vraiment fatigant et astreignant physiquement sans assistance électrique.

Juste ce morceau de parcours retient une bonne partie des gens à se lancer dans leurs trajets quotidiens entre nos deux villes. Il est vrai que tout le monde ne veut pas ou ne peut pas s'offrir un vélo électrique.

Le temps de parcours entre les centres de La Chaux-de-Fonds et du Locle est d'environ 15-20 minutes. Dans l'autre sens, excepté pour les grands sportifs, il n'est pas vraiment dans le même ordre d'idée...

Donc, voilà ce que nous proposons :

Depuis quelques années, il se développe en Europe et dans le monde des remonte-pentes pour vélos, tant au niveau des loisirs que des déplacements urbains. Nous sommes persuadés qu'un tel aménagement trouverait avantageusement sa place sur le futur tracé de la piste cyclable de la montée du Crêt.



Figure 1 : Arbalète à vélo (source de l'image : Radio-Canada)

Il existe plusieurs technologies qui travaillent soit en tirant le vélo avec une arbalète qui se croche directement au guidon (figure 1) ou alors en tirant le-la cycliste par le pied grâce à un mécanisme au sol (figure 2).

L'avantage d'un remonte-pente est flagrant ! En effet, depuis le centre du Locle, le chemin est presque plat. Au bas du Crêt, le remonte-pente prendrait le-la cycliste en charge et de nouveau dès le Crêt-du-Loclc, le chemin est presque plat jusqu'au centre de La Chaux-de-Fonds. Simple, facile, efficace !

Avec ce projet pour la mobilité douce, nous relierions nos deux villes aisément en offrant une idée originale qui favoriserait certainement une image positive de nos montagnes.

Nous demandons donc au Conseil Communal de s'approcher de qui de droit, commune, canton et/ou confédération afin d'étudier la meilleure option pour construire un remonte-pente sur la future piste cyclable de la montée du Crêt.

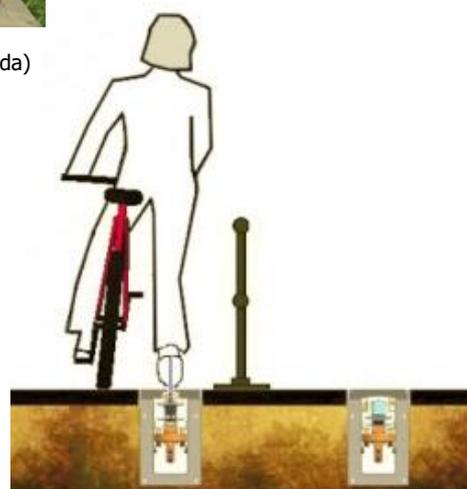


Figure 2 : technique brevetée par SKIRAIL

Nous pourrions même aller plus loin en couvrant cette piste d'un toit solaire afin d'apporter une énergie utile à cette machinerie.

Rien ne pourra être réalisé avant la fin du chantier de l'OFROU. Toutefois, le réseau de vélos en libre-service LeLocleRoule change de prestataire. Notre nouveau mandataire, PubliBike, propose un réseau unique commun au Locle et à La Chaux-de-Fonds et permet à chacun d'utiliser un vélo électrique à moindre coût. Cette solution pourrait répondre aux attentes des signataires de la motion. Le Conseil communal propose le classement de cette motion.

2. Postulats pendants, dont le classement est proposé

2.1. **Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec"**

A Berlin, la voiture est rare et les nuisances qu'elle provoque (bruit, pollution, etc.) également. Les sorties en couple, les virées en famille, se font systématiquement en métro ou en bus, plutôt qu'en voiture. L'explication est simple : Les jours de la semaine dès 20h, et les dimanches et jours fériés, les titulaires d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel peuvent emmener avec eux un adulte, deux enfants et même un chien. Force est de constater que hors des heures de pointe, contrairement à ceux de Berlin, nos bus circulent trop souvent quasi à vide. Cela peut et doit changer, en particulier si on tient compte du fait que les sociétés de transports publics sont financées par les collectivités publiques.

Afin de :

- favoriser le transfert modal de la voiture vers les transports publics
- réduire les nuisances induites par les voitures en ville
- réduire le coût des transports < courte distance > pour les familles
- obtenir une meilleure utilisation des bus hors des heures de pointe (soir et week-end).

Les groupes socialistes des 3 Conseils Généraux des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, dans le cadre des développements futurs de la Communauté tarifaire Onde Verte, demandent aux exécutifs d'étudier tous les moyens à leur disposition, en particulier leurs participations dans les conseils d'administration et/ou leurs relations avec les sociétés de transports publics, pour obtenir qu'une règle du "prendre avec" soit introduite sur le réseau de transports publics desservant les territoires communaux.

Concrètement, bien des personnes n'utilisent que peu les transports publics pour la simple raison qu'ils ne peuvent pas emmener de passagers. Afin de lutter contre cet état de fait, nous demandons à nos exécutifs d'étudier les voies et moyens :

- de créer un nouveau type de titre de transport Onde Verte reprenant de manière plus large les possibilités offertes par la "carte junior" au niveau national (par exemple : gratuité de la carte, extension de l'âge limite au-

delà de 16 ans, possibilité pour les enfants de voyager avec d'autres adultes que leurs parents, etc.)

- d'offrir, à l'instar de ce qui se fait à Berlin, à tout porteur d'un abonnement la possibilité d'inviter deux passagers à "partager son transport public" hors des heures de pointe (par exemple les samedis et dimanches, et dès 19h00 en semaine).

Avec de telles possibilités, les transports publics gagneraient en compétitivité par rapport aux transports individuels. On pourrait donc espérer voir leur utilisation augmenter de manière substantielle."

L'idée a été transmise à TransN. Au niveau communal, nous n'avons guère l'autorité d'influencer la politique tarifaire de l'entreprise. Il serait peut-être judicieux de déposer un postulat au Grand Conseil dans ce sens.

Le Conseil communal propose donc le classement de ce postulat.

2.2. Du 03.10.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une vente de terrain à la rue de France, postulat du groupe POP par M. Jean-Marie Rotzer : Pour une arborisation du côté nord de la rue de France

Avec le projet European et le projet H20, la rue de France est destinée à voir son rôle évoluer, passant de route de transit à route d'entrée de ville.

En effet, au bénéfice, à futur, d'une charge de trafic moins importante et prochainement de voies bus, ce tronçon sera un axe structurant pour la ville.

Le tronçon entre l'ancien hôtel des Granges (Col-des-Roches 6) et les feux lumineux de la rue de France, est pris en charge par les mesures d'accompagnement. Les arbres seront replantés dans ce cadre à l'issue du chantier de contournement par la N20. Le Conseil communal propose donc le classement de ce postulat.

2.3. Du 12.12.2018, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2019, du groupe PLR-VL par M. Anthony Von Allmen et consorts : Chiffons les prestations sociales communales

Le Conseil communal est chargé de lister et de chiffrer les prestations sociales communales.

Il est en outre chargé de présenter un comparatif avec les prestations offertes dans les autres communes du Canton.

Le postulat concerne les prestations directes et indirectes, telles que soutiens aux diverses organisations.

Ces chiffres ont été détaillés dans le rapport de gestion 2024 et ainsi le Conseil communal propose de classer ce postulat.

2.4. Du 20.02.2020, déposé dans le cadre du rapport de commission intercommunale occasionnelle chargée d'élaborer une convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets aux conseils généraux portant demande de ratification de la

convention de fusion entre les communes des Brenets et du Locle, du groupe PLR-VL par M. Gaëtan Dubois et consorts : Pour l'allongement de la ligne NoctamRUN jusqu'aux Brenets

Dans le canton de Neuchâtel, plusieurs services de bus différents permettent aux noctambules de rentrer à la maison en toute sécurité. Le NoctamRUN est le moyen le plus sûr pour les amoureux de la nuit de rentrer chez eux entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle durant les nuits du week-end. En effet, ces bus sont très appréciés des jeunes loclois et même indispensables, au vu de la vie nocturne presque inexistante au Locle pour la jeunesse.

Actuellement, le terminus de la ligne se trouve à l'arrêt du Technicum en ville du Locle et les habitants des Brenets ne profitent pas de cette prestation. En cas de fusion des deux communes, il existerait une inégalité au sein de la nouvelle commune car une partie de la population ne serait pas desservie par le NoctamRUN. De plus, cette problématique ne ressort pas dans le rapport de fusion.

De ce fait, le groupe PLR-VL demande au Conseil communal d'étudier, en cas de fusion entre Le Locle et les Brenets, l'allongement de la ligne du NoctamRUN jusqu'aux Brenets afin que toute la population de la future commune du Locle puisse bénéficier de ce service.

En 2011, les Villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont lancé une desserte nocturne entre les centres urbains des trois collectivités. Destinée principalement aux noctambules, celle-ci permet de desservir les villes et leurs lieux festifs à des prix relativement intéressants. Ainsi, une course nocturne entre Le Locle et Neuchâtel se monte à Fr. 7.- contre Fr. 10.40 en journée.

Les horaires sont les suivants :

- 2h00 : Départ de Neuchâtel pour Le Locle.
- 3h00 : Départ du Locle pour Neuchâtel.
- 4h00 : Départ de Neuchâtel pour Le Locle.

Avec ses 14 arrêts entre le centre de Neuchâtel et celui du Locle, le temps de parcours est de 52 minutes, il n'est techniquement pas possible de prolonger le NoctamRUN jusqu'aux Brenets. En effet, le bus arrive au Technicum à 2h52 et repart en direction de La Chaux-de-Fonds à 3h05. Le délai ne permet donc pas de mettre en place une déviation jusqu'aux Brenets.

Les communes de Fresens, Montalchez, Lignièrès et Enges ont mis en place une collaboration avec les taxis. La procédure mise en place nécessite que les passagers concernés s'annoncent au conducteur à leur montée dans le NoctamRUN. Celui-ci se chargerait alors de commander la course auprès d'un service de taxi préalablement mandaté.

Selon la compagnie de taxi du Locle, le prix d'une course entre Le Locle et Les Brenets coûte entre 35 et 40 francs.

Le Conseil communal propose donc le classement de ce postulat.

2.5. Du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe PS par M. Stéphane Reichen : Prise en compte

du problème lié au parcage des apprenti.e.s et étudiant.e.s de l'École Technique du Locle (CPNE-TI)

Nous demandons au Conseil Communal de prendre en compte le problème lié au parcage des apprenti.e.s et étudiant.e.s fréquentant l'École Technique du Locle (CPNE-TI).

En effet, chaque jour des apprenant.e.s venant des quatre coins du Canton ou encore de l'espace BEJUNE se rendent au Locle pour suivre les cours professionnels. Si la majorité d'entre eux viennent en transports publics, il faut néanmoins compter sur ceux pour qui le trajet est multiplié par deux voir par trois suivant leurs lieux d'habitation.

La Commune de Neuchâtel a mis en place un système de parking gratuit au Nid-du-Crô pour les détenteurs d'un abonnement annuel zone verte (2 zones minimum) ou d'un abonnement général annuel.

En outre, à La Chaux-de-Fonds, les détenteurs d'un abonnement annuel zone verte ou d'un abonnement général annuel peuvent utiliser les parkings d'échanges pour Fr. 150.- annuel.

Afin d'éviter de péjorer l'attraction de notre école située sur notre commune, nous demandons au Conseil communal d'étudier une solution adaptée pour les apprenti.e.s et étudiant.e.s de l'École Technique (CPNE-TI) tout en essayant de favoriser les transports publics au maximum.

Une collaboration avec la direction de l'école technique nous paraît indispensable pour que la solution apportée réponde aux contraintes des apprenant.e.s. Pour ne pas avoir une rentrée scolaire 2022-2023 chaotique, nous espérons que le Conseil communal pourra nous communiquer la solution trouvée avant celle-ci.

Depuis l'introduction du plan de stationnement, la problématique des étudiants et apprentis sur le territoire communal a été prise avec grand intérêt, ainsi ces jeunes conducteurs peuvent prendre un macaron à tarif préférentiel (Fr. 550.- pour une année). Ce macaron « étudiant » peut mentionner jusqu'à quatre numéros de plaques, favorisant ainsi le covoiturage.

Après quelques années de mise en place, il semble au Conseil communal que ce processus satisfait une majorité puisqu'aucun retour négatif n'a eu lieu depuis.

Ainsi il est proposé à votre autorité de classer ce postulat.

2.6. Du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe POP par M. Michaël Berly : Prise de contact avec l'exécutif chaux-de-fonnier pour comprendre les améliorations effectuées dans leur règlement de stationnement

Nous demandons au Conseil communal de prendre contact avec l'exécutif de La Chaux-de-Fonds afin de comprendre les améliorations que notre voisin est en train de réaliser sur son plan de stationnement. Puis d'analyser si ces optimisations peuvent être mises en application dans notre ville.

Les autorités de La Chaux-de-Fonds n'ayant toujours pas finalisé le nouveau concept de leur plan de stationnement et tout en sachant que notre politique de stationnement

fonctionne à satisfaction, le Conseil communal vous propose de classer ce postulat. En sachant qu'aux yeux du Conseil communal, le prix du macaron et le fait d'avoir une seule autorisation pour se déplacer dans l'ensemble de la commune est un point très important, nous ne souhaitons pas le modifier. Ainsi il est demandé à votre autorité de classer ce postulat.

2.7. Du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Nicolas Aubert et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Gérard Pulfer, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Zurbuchen (PLR) : Demande d'étude de la pose d'une couverture sur l'eau de la piscine durant la nuit

Les défis écologiques et financiers que pose une piscine à 1000 mètres d'altitude méritent que soit étudiée la question de la pose d'une couverture ou de volets permettant de réduire tant l'évaporation de l'eau que les pertes de chaleur durant la nuit. Aussi, le groupe PLR prie le Conseil communal d'examiner la faisabilité et l'intérêt de la pose d'un tel dispositif sur tout ou partie des bassins et d'établir un rapport à ce propos.

Dans le crédit d'étude de l'assainissement de la piscine de Fr. 860'000.- accepté par votre autorité en janvier 2025, un montant a été prévu pour la mise en place d'une couverture thermique. A la vue des exigences en terme énergétique pour ce site qui est considéré comme gros consommateur cette mesure a été inscrite comme obligatoire. Dès lors le Conseil communal propose de classer ce postulat.

2.8. Du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Demande d'étude de la fermeture complète de la Patinoire du Communal

Dans le cadre des mesures visant à économiser l'énergie et à l'utiliser de manière adéquate, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la fermeture complète de la Patinoire du Communal.

Argumentaire :

Cette patinoire a été couverte voici 20 ans environ, mais n'est fermée que partiellement. Lors de l'ouverture de la saison, il est difficile de fabriquer la glace avec des températures extérieures parfois élevées.

Il est donc important à nos yeux d'envisager la pose de parois sur l'ensemble du pourtour de la piste de glace. La Commune doit prendre l'initiative d'utiliser l'énergie de manière adéquate. Nous avons sur le Communal un congélateur dont la porte est grande ouverte et auquel il manque un côté, il est grand temps de remédier à cette anomalie.

Si nous comprenons parfaitement qu'il est agréable de regarder les sapins en patinant et de ne pas se sentir enfermer, il nous semble que la situation actuelle

n'est plus acceptable. Dans le futur projet que nous espérons, il devrait être envisagé de poser des panneaux vitrés transparents pour pouvoir bénéficier du paysage.

Dans une réponse intermédiaire rapide, nous demandons aussi à l'exécutif de nous fournir un rapport sur les économies possibles.

Il est important pour le groupe socialiste que cette demande soit traitée de manière prioritaire tant la problématique énergétique revêt, dans ce cas précis, une grande importance.

Nous remercions par avance le Conseil communal de sa réponse positive et volontariste.

Selon art.60 LCen, une étude sur l'optimisation de l'exploitation de la piscine et de la patinoire du Locle a été réalisée avec notamment l'étude de construire une enveloppe fermée autour de la patinoire afin de diminuer les déperditions. Il en résulte que la consommation annuelle en kWh est estimée à 260'000 kWh avec une estimation d'économie d'énergie potentielle de 76'500 kWh soit 29,42 %. Le coût estimé de ces travaux est de Fr. 1'960'000.-. En prenant comme vecteur énergétique un coût à Fr. 0.34 le kWh, le gain annuel est estimé à Fr. 26'000.-. Le retour sur investissement étant de 75,42 années, cette mesure n'est financièrement pas intéressante. De plus, l'équipe du HC Le Locle évoluera l'année prochaine en 3^{ème} ligue avec un agenda qui permet une ouverture de la glace début octobre. A la vue de ces considérations le Conseil communal vous propose de remplacer les panneaux de la façade nord et de ne pas couvrir entièrement la patinoire. Le Conseil communal vous propose le classement de ce postulat.

3. Motions pendantes, dont le maintien est proposé

3.1. Du 20.10.2010, de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (VERTS) : Promouvoir les déplacements à pied

La marche à pied est simple, économique et écologique. Elle devrait donc être mise à l'honneur. Il se trouve que la dimension de notre ville est idéale pour exercer ce mode de mobilité douce. Parcourir des chemins prévus spécialement pour les piétons est de plus une façon agréable et originale de découvrir, sous un angle plus détaillé, les richesses de notre cité. Malheureusement, cette façon de se déplacer, a tendance à diminuer, au profit des déplacements motorisés, même si de nombreux chemins pour piétons existent pour relier les différents quartiers au centre-ville.

Pour que les gens se déplacent à pied, encore faut-il qu'ils connaissent les itinéraires piétonniers et que les chemins soient correctement entretenus.

Nous saluons dans ce sens la démarche de la commune qui a installé des panneaux indicateurs destinés aux piétons, leur permettant ainsi de se diriger plus facilement vers les principaux points d'intérêts, touristiques ou non, du Locle.

Pourtant un effort certain reste à faire dans ce domaine. Seules les directions générales des lieux de grand intérêt sont signalées et les chemins réservés aux piétons pour s'y rendre ne figurent pas de manière claire et évidente sur le plan de la ville.

Relevons que tous les chemins existants sont recensés sur le « plan directeur du réseau des chemins pour piétons ».

Ce plan indique aussi les tracés des itinéraires piétonniers et les améliorations prévues pour faciliter les déplacements à pied. Pour autant, depuis 1995 (date

de la sanction dudit plan), rien n'a été mis en œuvre pour valoriser ce dernier : certains chemins pour piétons ont disparu ou ne sont pas entretenus ni dégagés en hiver, les créations prévues n'ont pas été réalisées, les panneaux indicateurs sont souvent inexistantes.

Forts de ces constatations, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier :

- La création d'un plan de la ville où sont mis en évidence les chemins pour piétons,
- La création d'une signalisation propre à ces chemins,
- L'amélioration et l'entretien des chemins existants,
- La création de nouveaux chemins en accord avec le plan directeur.

Par ce travail indispensable à une ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, nous valoriserons nos atouts, car c'est à pied que l'on découvre le mieux une cité.

Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL), tous les documents relatifs aux plans directeurs des différentes mobilités ont été élaborés et seront validés en même temps que le plan d'aménagement révisé. Dès lors, la liste des mesures relatives sera planifiée dans la foulée. Le Conseil communal propose ainsi le maintien de cette motion.

3.2. Du 08.02.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Installation d'une caméra et d'une connexion au réseau Internet pour la transmission en direct des séances du Conseil général

Les nouveaux moyens de communication représentent un puissant instrument d'information et de participation des citoyens ; ils peuvent avoir un fort impact sur le bon fonctionnement de la démocratie.

Nous encourageons donc le Conseil communal à étudier l'installation des appareils nécessaires pour que les séances du Conseil général puissent être diffusées via Internet.

Cette possibilité permettrait aux citoyens de suivre les séances et de mieux connaître les problèmes de la ville.

Nous estimons que cela amènera une participation plus active des citoyens et, par conséquent, un renforcement de la démocratie.

Pour rappel, le Conseil général a étudié cette motion par le rapport 21-4501 en sa séance du 18 novembre 2021 et son classement n'a pas été accepté.

Le Conseil communal ne voit pas d'autres alternatives à ce stade et vous propose ainsi de maintenir cette motion.

Cette dernière sera transmise à la commission législative.

3.3. Du 29.05.2013, de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers

L'opportunité est donnée à notre collectivité de lancer le développement d'un quartier résidentiel : celui des Malpieres supérieures, que nous devons développer de manière durable et attractive.

Profitons que ce quartier est situé en bordure de ville et proche des zones rurales pour créer des synergies ville-campagne.

Un moyen pour y parvenir est d'établir un projet de centrale énergétique à biogaz dans le secteur, rendant ainsi l'agriculture plus seulement productrice de denrées alimentaires mais également acteur énergétique.

Le biogaz a le vent en poupe aujourd'hui. En effet, plusieurs installations de ce genre ont vu le jour en Romandie et dans le canton. Citons à titre d'exemple la centrale exploitée par la société Agribioval SA à Fleurier en service depuis 2011 ou encore la centrale de Cernier exploitée par Agreenergie SA.

Le biogaz présente de nombreux avantages, dont sans être exhaustif :

- Production d'énergie propre, par méthanisation, produisant ainsi de l'électricité et de la chaleur.
- Possibilité de récupérer de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité.
- Production continue, non dépendante des conditions météorologiques.
- Récupération et mise en valeur de matières organiques locales.
- Diminution des nuisances olfactives et d'émission de gaz des engrais de ferme.
- Permet ainsi une meilleure cohabitation entre zones résidentielles et agricoles.
- Partenariats publics-privés attractifs, donnant un rôle prépondérant à des agriculteurs désirant innover.
- Investissement raisonnable et rentabilité intéressante en général.

Au vu des éléments exposés, nous demandons au Conseil communal, dans la mesure de ses moyens, en collaboration étroite avec Viteos SA :

1. Qu'il étudie la faisabilité et la rentabilité d'établir une centrale à biogaz aux alentours du futur quartier Malpierrez supérieures, permettant de produire de l'électricité et de la chaleur.
2. Qu'il étudie la possibilité de distribuer cette chaleur via un chauffage à distance.
3. Qu'il étudie quelle serait la forme que devrait prendre la société exploitant une telle centrale, tout en privilégiant le partenariat public-privé entre agriculteurs et Viteos ou la ville du Locle.
4. Qu'il mandate Viteos pour participer à cette étude et le cas échéant développer ce projet.
5. Qu'il contacte la société d'agriculture du district ainsi que les agriculteurs potentiellement intéressés, dans le but de leur proposer un partenariat.
6. Qu'il cherche à optimiser au mieux le rendement énergétique d'une éventuelle centrale.

La nouvelle loi cantonale sur l'énergie contraint désormais les propriétaires à renoncer à l'utilisation des énergies fossiles en cas de changement de chaudière par exemple. Le développement des énergies renouvelables et l'assainissement énergétique des bâtiments sont ainsi privilégiés.

A la suite de discussion avec la société Viteos, il a été convenu de ne pas contraindre réglementairement les propriétaires à raccorder leurs lotissements à un système énergétique collectif, tel qu'un chauffage à distance. En effet, les propriétaires qui souhaitent aller plus loin dans leur assainissement doivent pouvoir le faire.

Tant la société Viteos que le Conseil communal sont très intéressés à la mise en œuvre de cette motion, notamment au regard du contexte législatif et énergétique. Des discussions ont débuté avec certains acteurs potentiels. Le Conseil communal a décidé de régler ce point en priorité au cours de la législature actuelle.

Le Conseil communal vous propose de maintenir cette motion.

3.4. Du 23.02.2017 : 17-901 de Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : Mise sur pied d'une commission de la santé intercommunale au niveau du district

Au vu du résultat du vote HNE, le groupe socialiste considère qu'il est impératif de mettre sur pied une commission de la santé intercommunale au niveau du district.

Son but consistera notamment de promouvoir le maintien en état d'activité de l'Hôpital du Locle.

Cette commission pourrait également se pencher sur la situation actuelle du réseau de santé dans le district et susciter la formation d'un groupe de travail, en collaboration avec la ville de La Chaux-de-Fonds, pour former une commission santé intercommunale dans le but d'assurer des soins de qualité dans les Montagnes neuchâteloises.

Le Conseil communal vous propose de maintenir cette motion car la situation de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds est particulièrement inquiétante actuellement. La volonté du RHNE de délocaliser certaines prises en charge chirurgicales à la clinique Volta ou dans un nouveau bâtiment à Monruz et l'absence de répartition des grandes spécialités chirurgicales entre les deux hôpitaux de soins aigus n'est pas pour rassurer sur l'avenir de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds. Nous allons relancer l'idée d'une commission santé au niveau des Montagnes neuchâteloises.

3.5. Du 16.06.2017 : 17-904 de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS): Personnes en situation de handicap mal barrées au Locle

Notre ville doit être bien difficile à vivre pour les personnes en situation de handicap ou pour les personnes à mobilité réduite. Nous ne reviendrons pas ici sur la question des quais de gare... mais sur les aménagements urbains nécessaires et utiles et aux informations concernant l'accessibilité des lieux publics qui permettent une plus grande autonomie aux personnes en situation de handicap.

Les aménagements, telles les lignes de guidage au sol, qui permettent de se repérer dans les grands espaces, ou les bandes podotactiles, qui signalent les dangers comme par exemple l'approche d'un passage piétons sont (pratiquement) inexistantes dans notre ville.

L'information quant à l'accessibilité des différents bâtiments est aujourd'hui aussi difficile à trouver pour les personnes en situation de handicap. Porrentruy a mis en place, dans le cadre d'un projet pilote conjoint avec Pro Infirmis Jura-Neuchâtel, un plan interactif sur son site Internet. Ce site présente, images à l'appui, les différentes possibilités d'accès de la majorité des lieux publics en fonction du type de handicap. Environ 130 lieux, chambres d'hôtes, bâtiments administratifs, salles de spectacle, restaurants... ont ainsi été cartographiés ! Convaincu que ces éléments apportent, pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, une meilleure intégration et une participation sociale plus grande, le groupe socialiste du Locle demande au Conseil Communal de mener une étude quant aux différents aménagements urbains et à la mise en place d'un géoportail interactif présentant l'accessibilité des principaux lieux publics.

Au niveau de la gare CFF, après de nombreux reports du rehaussement des quais, les travaux devraient se faire en 2026 mais les quais seront déplacés en direction du Col-des-Roches car il n'est pas possible de rehausser les quais devant les bâtiments de la gare.

La mise aux normes des arrêts de bus se poursuit au fur et à mesure des travaux prévus dans chaque rue ainsi que la mise en place d'abris bus.

L'adaptation des infrastructures urbaines aux personnes à mobilité réduite est un problème qui a été fortement relevé dans les ateliers Reliages et devrait être suivi d'une évaluation des besoins par quartiers.

Dès lors, le Conseil communal propose le maintien de cette motion.

3.6. Du 27.05.2020 : 20-904 De MM. Lobsang Blanchard et Jean-Marie Rotzer, POP : Redonner vie au marché

Longtemps restés indispensables pour l'approvisionnement de la population, mais désormais remplacés par les centres commerciaux, les marchés ont dû se réinventer et changer de forme.

Dans de nombreuses villes, ils se sont mués en espaces de rencontre, endroits et moments où amis, connaissances, peuvent partager et échanger lors de discussions. Espace où nous pouvons prendre des nouvelles de connaissances. Espace où les artisans et commerçants régionaux peuvent maintenir le contact avec la population.

Malheureusement en ville du Locle, il tend à disparaître.

Nous demandons donc au Conseil communal de mener une politique active, visant à redonner vie au marché loclois.

Ceci dans le but :

- De maintenir une activité sociale régulière au centre-ville.
- De ne pas priver Le Locle d'une activité dont l'attrait est indéniable.
- De dynamiser une ville qui peine à se démarquer.
- De conserver l'esprit « bistrot » montagnard qui se marie extrêmement bien avec l'esprit du marché.

Nous avons eu l'occasion d'échanger à propos de ce sujet avec plusieurs personnes, dont les commerçants.

Il ressort que la principale cause du déclin du marché est l'absence de maraîchers.

Viser à faire revenir un étal de produits frais sur la place les jours de marché serait donc un des objectifs à réaliser à court terme.

De plus, le positionnement des étals entre les établissements de restauration et leurs terrasses pose problème, tant pour la dynamique de la foule que pour le service. Un déplacement des emplacements sur la place du 29 Février et sur la rue du Temple nous semble pertinent, avec à la clé une fermeture temporaire de cette dernière les samedis matin.

Un dernier point intéressant pour faire revivre notre centre-ville serait de développer un projet pour revivifier le kiosque de la place du marché.

La Ville comprend parfaitement les inquiétudes soulevées dans cette motion concernant la revitalisation de notre marché local. Nous reconnaissons que les marchés ont toujours été des éléments clés de notre communauté, non seulement pour l'approvisionnement, mais aussi comme espaces de rencontre et d'échange social. Cependant, les habitudes des consommateurs ont évolué, rendant de plus en plus difficile l'organisation d'un marché hebdomadaire dans des villes de taille moyenne.

Bien qu'il soit complexe de proposer un marché similaire à celui de La Chaux-de-Fonds, l'idée de rassembler divers commerces et artisans sur un même lieu, couplée à des animations, pourrait redynamiser le centre-ville le samedi matin.

Nous allons entreprendre des démarches auprès de commerces locaux pour évaluer leur intérêt à concentrer leur activité sur la Place du Marché le samedi matin. Des enseignes comme La Maison de l'Huître, L'Âme Verte, le Magasin du Monde, ou encore La Croustille pourraient être intéressées à présenter leurs produits différemment. Une autre piste consiste à offrir gratuitement des stands mutualisés pour des artisans locaux, tels que des brasseurs artisanaux, des créateurs de cosmétiques ou de bijoux. Ces stands pourraient être accompagnés d'animations musicales, recréant ainsi l'esprit « bistrot » montagnard évoqué dans la motion.

Ces initiatives ne sont que quelques exemples des actions que nous envisageons pour redonner vie au marché au centre-ville du Locle. Le Conseil communal propose le maintien de cette motion.

3.7. Du 24.02.2021 : 21-901 De Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : Proposition d'une prime de domiciliation pour le personnel communal

La Mère-Commune connaît une diminution de population significative depuis un certain temps. Ce triste constat, mis en exergue par un article d'ArcInfo le 12 février dernier, ne peut être ignoré par les autorités locloises. Il est dès lors primordial que des mesures soient mises en place pour fidéliser les habitant.e.s actuel.le.s et inciter les potentiel.le.s futur.e.s habitant.e.s à venir s'installer dans la commune.

Malgré ce qui est relevé dans l'article du quotidien neuchâtelois, les pouvoirs publics détiennent bien la possibilité d'encourager les citoyen.ne.s, ou du moins une part de ceux et celles-ci d'élire leur domicile au Locle. La part dont il est fait état concerne les employé-e-s des services communaux.

A l'heure actuelle et à notre connaissance, la commune ne confère aux collaborateurs et collaboratrices de ses services aucun avantage par rapport aux habitant.e.s d'autres collectivités. En revanche, un travailleur ou une travailleuse externe bénéficie d'un droit à la défiscalisation de ses frais de déplacement et de repas. En l'espèce, il va sans dire que ce privilège fiscal favorise le personnel externe. Pour pallier cette inégalité et, ainsi, soutenir le personnel communal loclois, nous sommes convaincus qu'une solution réside dans l'octroi d'une prime de domiciliation à ce dernier.

Par ailleurs, la mise en place d'une telle institution par les autorités communales serait sans nul doute susceptible d'inciter les entreprises et les établissements à suivre cet exemple. Il est évident que l'engagement de personnes domiciliées sur place présente de nombreux avantages pour un employeur, notamment du point de vue du temps et des moyens de déplacement, des problématiques de stationnement ou encore de l'organisation familiale des travailleurs et des travailleuses. En élaborant un droit à la prime de domiciliation, les autorités pourraient rendre les employeurs attentifs à ces prérogatives.

En vertu de ce qui précède, la mesure proposée permettrait aux autorités communales d'avoir un impact direct sur l'évolution démographique de la Mère-Commune. En outre, elle aurait des répercussions à moyen terme sur l'emploi privé et, de surcroît, sur la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens. De ce fait, et par cette motion, nous demandons au Conseil communal :

- D'étudier la possibilité d'octroyer une prime au personnel des services communaux domicilié dans la commune.
- De convoquer la Commission législative et de lui soumettre l'élaboration du principe dans le règlement du personnel communal et ses modalités d'applications.

Ville de La Chaux-de-Fonds

Règlement

Le règlement pour le personnel de l'administration communale (RGP) prévoit à l'article 39 alinéa 4 qu'une indemnité est versée avec le salaire du mois de février aux membres du personnel communal domiciliés fiscalement à La Chaux-de-Fonds le 31 décembre de l'année précédente. Le montant est de CHF 1'000.- brut pour un taux d'occupation de 100 % et une année complète de service. Il est réduit au prorata de la durée de service durant l'année précédente et du taux d'occupation au 31 décembre de celle-ci. La directive numéro 65 relative à l'application de l'article 39 al. 4 (allocation de résidence) du RGP stipule :

Le Conseil communal, vu l'art. 37 al.1 let. b RGP, adopte la directive suivante :

Art. 1.- L'article 39 al. 4 RGP dispose qu'une indemnité est versée avec le salaire du mois de février aux membres du personnel communal domiciliés fiscalement à La Chaux-de-Fonds le 31 décembre de l'année précédente. Le montant est de CHF 1'000.- brut pour un taux d'occupation de 100% et une année complète de service. Il est réduit au prorata de la durée de service durant l'année précédente et du taux d'occupation au 31 décembre de celle-ci.

Art. 2.- L'indemnité est due dans son principe à la double condition que le membre du personnel communal ait été au service de l'administration communale et domicilié fiscalement à La Chaux-de-Fonds le 31 décembre de l'année précédente.

Art. 3.- L'allocation est due aux fonctionnaires, aux salariés engagés par contrat de droit public, aux salariés engagés par contrat de droit privé de même qu'aux salariés durant le temps d'essai dont la rémunération est due en vertu de l'échelle des traitements communaux. Les surnuméraires (avec salaire horaire) n'ont pas droit à l'allocation.

Art. 4.- Les périodes d'absence pour d'autres motifs que le congé maternité (art. 46 RGP), les obligations légales (art. 48 RGP), les vacances, les jours fériés et les congés spéciaux (art. 56-59 RGP), ou pour une incapacité de travail (art. 17 al. 1 RGP) durant l'année de référence sont déduites de la durée de service.

Après des discussions entre la commission financière et le Conseil communal, le Conseil général a accepté en décembre 2016 la proposition d'allouer une indemnité de résidence annuelle de Fr. 1'000.-. Dans un souci d'économie budgétaire, cette proposition d'indemnité faisait partie « d'un paquet » sur la masse salariale :

- La poursuite jusqu'à fin 2017 du système de retenue de crise ;
- L'application de l'IPC à -2.4 sur les salaires dès 2017 ;
- La suppression des décharges d'âge et limitation des vacances.

Le Locle, statistique du personnel au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, l'effectif (sans apprentis-stagiaires) est le suivant :

- Nombre total de personnes : 287
- Nombre de personnes habitant le territoire communal : 207
- Nombre de personnes hors territoire communal : 80

- Equivalent pleins temps (EPT) total : 220.75
- EPT habitant le territoire communal : 167.31
- EPT hors territoire communal : 53.44

Coût

En tenant compte du taux d'occupation au 31 décembre 2022, le coût de l'indemnité à la domiciliation de Fr. 1'000.- pour un taux d'activité de 100 % est estimé à Fr. 167'310.- (total EPT x Fr. 1'000.-).

L'estimation ci-dessus ne tient pas compte de l'année complète de service.

Masse salariale

La masse salariale totale des 167.31 EPT résidants sur le territoire communal est estimée à Fr. 13'535'000.- (sans charges sociales).

Le total des salaires nets est quant à lui estimé à Fr. 11'098'000.-.

La masse salariale totale s'élève à environ Fr. 20'812'000.- (sans charges sociales).

L'estimation du coût de l'indemnité de Fr. 167'310.- représente 0.8 % de la masse salariale totale et 1.24 % de la masse salariale des résidents loclais.

Compétence

L'article 52 statut du personnel stipule que le Conseil communal détermine les modalités du traitement et du paiement, ainsi que le montant de toutes les indemnités diverses qui ne sont pas prévues par le statut. Il édicte des dispositions sur le traitement de l'employé.e en cas d'empêchement d'exercer sa fonction, sur les prestations versées à l'employé.e ainsi que celles versées à des tiers.

Comme la dépense annuelle dépasse la compétence financière du Conseil communal de Fr. 80'000.-, cette nouvelle indemnité devrait être validée par le Conseil général. A voir si cette validation peut se faire par l'acceptation du budget ou si un rapport doit être soumis au législatif.

Les modalités seraient incluses dans le chapitre 6 « traitement et indemnités diverses », du règlement d'application du statut du personnel et seraient ainsi de la compétence du Conseil communal comme prévu à l'article 52 du statut.

Avis juridique

Selon le TF (ATF 143 I 67 consid. 5.2) ; De la garantie générale de l'égalité de traitement de l'art. 8 al. 1 Cst. découle l'obligation de l'employeur public de rémunérer un même travail avec un même salaire. Dans les limites de l'interdiction de l'arbitraire, les autorités disposent d'une grande marge d'appréciation, particulièrement en ce qui concerne les questions d'organisation et de rémunération. La juridiction saisie doit observer une retenue particulière lorsqu'il s'agit non seulement de comparer deux catégories d'ayants droit mais de juger tout un système de rémunération (ATF 129 I 161 consid. 3.2 p. 165); elle risque en effet de créer de nouvelles inégalités (ATF 123 I 1 consid. 6b p. 8).

La question de savoir si des activités doivent être considérées comme identiques dépend d'appréciations qui peuvent se révéler différentes. Dans les limites de l'interdiction de l'arbitraire et du principe de l'égalité de traitement, les autorités sont habilitées à choisir, parmi les multiples éléments pouvant entrer en considération, les critères qui doivent être considérés comme déterminants pour la rémunération des fonctionnaires. Le droit constitutionnel n'exige pas que la rémunération soit fixée uniquement selon la qualité du travail fourni, voire selon des exigences effectivement posées. Les inégalités de traitement doivent cependant être raisonnablement motivées, et donc apparaître objectivement défendables. Ainsi le Tribunal fédéral a-t-il reconnu que l'art. 8 Cst. n'était pas violé lorsque les différences de rémunération

reposaient sur des motifs objectifs tels que l'âge, l'ancienneté, l'expérience, les charges familiales, les qualifications, le genre et la durée de la formation requise pour le poste, le temps de travail, les horaires, le cahier des charges, l'étendue des responsabilités ou les prestations (ATF 141 II 411 consid. 6.1.1 p. 418; ATF 139 I 161 consid. 5.3.1 p. 166; ATF 138 I 321 consid. 3.3 p. 324; VINCENT MARTENET, L'égalité de rémunération dans la fonction publique, PJA 1997 p. 828 s.).

D'autres circonstances, qui n'ont pas trait à la personne ou à l'activité de l'employé, peuvent également justifier, à tout le moins temporairement, des différences de salaire, comme une situation conjoncturelle rendant plus difficile le recrutement du personnel (arrêt 2P.10/2003 du 7 juillet 2003 consid. 3.3) ou des contraintes budgétaires de la collectivité publique (arrêts 2P.70/2004 du 17 janvier 2005 consid. 2 et 3; cf. aussi arrêt 8C_969/2012 du 2 avril 2013 consid. 2.2 et MARTENET, op. cit., p. 836 ss).

L'attribution ou non d'une prime fondée sur la domiciliation dans la Commune serait ainsi fondée sur un critère objectivement défendable.

Dans la pratique, et tout comme notre ville voisine (ajout ML), la Ville de Lausanne le fait. Elle verse une allocation de résidence aux seuls fonctionnaires ayant leur domicile fiscal principal sur le territoire communal (art. 33 al. 1 let. d RPAC). Ces dispositions ont été approuvées par la Conseillère d'État Cheffe du Département des institutions et du territoire) le 13 septembre 2016.

On peut en déduire que si ce genre d'allocation créait une inégalité de traitement illégale, le Département n'aurait pas validé cette allocation communale de la Ville de Lausanne.

Selon le prof. Vincent Martenet (AJP/PJA 1997 p. 832) : Le domicile ou la résidence d'un fonctionnaire que nous distinguons du lieu de son service (cf. ci-dessus), ne peuvent selon nous pas être retenus comme critères de différenciation des rémunérations dans la fonction publique. Des différences de traitement fondées sur ces critères violeraient les articles 4 et 45 de la Constitution fédérale. Une collectivité publique ne peut pas se prévaloir d'intérêts fiscaux pour privilégier les fonctionnaires domiciliés sur son territoire (cf. par analogie l'ATF 118 Ia 410 ss).

Dès lors, il est peut-être conseillé, après discussion bilatérale avec les motionnaires, que la proposition ne soit pas (uniquement) étayée par des questions fiscales, mais p. ex. en évoquant aussi la protection du climat, la crise énergétique, et donc l'encouragement à limiter ses déplacements et résider près de son lieu de travail.

Comme demandé, le conseiller communal responsable de la réponse à la motion s'est invité lors d'une séance de la commission législative. Celle-ci reconnaît la légalité d'une prime de domiciliation pour le personnel communal et accepte de laisser toute latitude au Conseil communal pour la gestion de ce dossier dans le cadre du règlement d'application du statut du personnel comme indiqué dans la réponse ci-dessus. L'impact financier sera soumis à la commission financière afin d'avoir un avis sur les potentielles dépenses engagées.

Le Conseil communal propose de ne pas classer la motion tant qu'aucune décision n'est prise à ce sujet. Celle-ci pourrait être prise dans le cadre de l'élaboration du budget 2026 ou dans le cadre des réflexions en lien avec la stratégie de Marque employeur.

3.8. Du 28.04.2021 : 21-903 De M. Vivian Bologna et consorts (POP) : Pour le développement de l'offre extrascolaire en faveur de la Jeunesse des Brenets

Le Conseil Communal mandate le service d'animation jeunesse de la commune afin de développer l'offre extrascolaire de proximité pour les adolescents et les jeunes du territoire des Brenets. Une offre prévoyant des activités de loisirs, ainsi que la promotion des jeunes et de leurs projets.

Développement :

Un projet de développement des activités jeunesse aux Brenets avait été initié avant la fusion, sans toutefois d'aboutissement à ce jour.

La jeunesse brenassière ne dispose pas actuellement d'une offre socioculturelle et de loisirs proches de son lieu de vie, comme en bénéficient les jeunes habitant sur le territoire du Locle. Il est primordial d'améliorer l'offre aux Brenets, tant dans un souci d'équité que dans celui de proposer une offre répondant aux besoins de la jeunesse communale dans son ensemble.

La crise sanitaire a démontré de manière insistante la nécessité de lieux de rencontre et d'activités pour les enfants, adolescents et jeunes adultes et la pertinence de l'intervention de professionnels du domaine social auprès d'eux, afin de contribuer au maintien tant de leur bien-être individuel que du vivre-ensemble.

Au Locle, les prestations du CLAAP (Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste) sont appréciées et nécessaires, tant celles se déroulant dans les locaux de l'Ancienne Poste que les prestations destinées à la jeunesse en ville, organisées par les partenaires institutionnels que le CLAAP soutient, tels que Open Sundays, Midnight Le Locle ou celles du Service d'Education de Rue. Il faut aussi relever que dans les prestations proposées, les enfants, adolescents et jeunes adultes sont amenés à se construire, à développer leurs compétences et à s'émanciper par la réalisation de leurs projets. Ils ne sont alors pas de simples « consommateurs » d'activités et d'évènements, mais ont l'occasion d'exercer pleinement leur citoyenneté en contribuant à la dynamique de leur ville, grâce à l'accompagnement des animateurs, à l'instar de la rénovation du skate park du Locle, la réalisation des jeux à la Place du marché, l'amélioration du terrain de bicross, l'animation de la place des Jeanneret par les jeunes durant l'été ou encore les activités du parlement des jeunes.

Enfin, un dernier point mérite d'être relevé : une bonne offre destinée aux jeunes, et donc aux familles, et le travail de prévention quant au vivre-ensemble ont un impact positif sur l'attractivité de la commune.

Le CLAAP va développer son offre en faveur de la jeunesse sur le territoire des Brenets dès la rentrée scolaire 2025/2026. L'expérience sera réalisée sur une année avec différents projets. Après une année, un bilan sera réalisé et le Conseil communal présentera au Conseil général, un rapport sur ce sujet. Le Conseil communal propose le maintien de cette motion.

3.9. Du 28.04.2021 : 21-905 De M. Stéphane Reichen et consorts (PS) : Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique !

Dans le cadre de la sortie de la crise sanitaire, que nous espérons pour bientôt, nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin que

le retour à la « normale » profite rapidement avant tout aux acteurs locaux, en incluant un volet de soutien aux catégories les plus fragiles de notre population. L'une des caractéristiques de la crise sanitaire est l'évolution rapide et imprévisible de notre environnement. Ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui et la situation sera encore différente demain. C'est pourquoi il nous apparaît essentiel de travailler sans attendre à la sortie de la crise et d'anticiper tout ce qu'il est possible d'anticiper, notamment dans le soutien de celles et ceux qui ont le plus souffert de cette situation exceptionnelle.

La stricte application des gestes barrières, le semi-confinement et les débuts de la vaccination nous laissent penser que bientôt la COVID 19 sera derrière nous. Toutefois, sans une action volontariste des pouvoirs publics, il est plus que probable que ce sentiment de soulagement ne soit qu'éphémère.

Si nous sommes conscients que les collectivités publiques ont déjà fait énormément, tous ces efforts pourraient être réduits à néant si les mesures d'accompagnement au sortir de la crise ne sont pas soigneusement planifiées. Les effets positifs d'un redémarrage risquent de ne pas être immédiats. Certains acteurs locaux pourraient ne plus pouvoir attendre davantage sans devoir déposer le bilan. Par ailleurs, comme dans toute crise, la pandémie a permis de développer certains comportements vertueux que nous espérons voir perdurer. Pensons à la place faite par la population aux producteurs locaux, à la prise de conscience de l'intérêt de pouvoir disposer de circuits courts ou encore à la découverte de la Suisse et de ses trésors pendant les vacances.

Nos défis : comment contribuer à inciter tout un chacun à continuer à faire ses courses de ce côté-ci de la frontière, comment contribuer à ce que nos concitoyens continuent de donner la priorité aux producteurs locaux ? Comment faire pour soutenir l'offre culturelle et les manifestations sportives ? Comment inciter notre population à sortir, aller sans crainte au restaurant, se rendre dans les magasins et consommer local plutôt que de continuer, par habitude, à commander ses achats sur internet ?

Nous émettons ci-dessous quelques idées qui pourraient contribuer au plan de relance local.

Nous pourrions proposer des bons d'achat ou une monnaie locale profitables aux commerces locaux comme cela avait été fait aux Brenets où pour l'achat de 100 bruinets d'une valeur de 100 francs, vous receviez 110 bruinets à dépenser dans les commerces locaux. Cette action pourrait se faire en collaboration avec les commerces.

Une autre piste serait de donner la gratuité ou des rabais significatifs pour des locations de salles, patinoire, etc., aux associations sportives et culturelles de notre commune pour des manifestations en 2021 et 2022 permettant ainsi de redonner un nouveau souffle aux prochains événements qui devront certainement se dérouler en respectant des normes strictes en termes de spectateurs, aération ou encore de distanciation sociale.

Pour les commerçants, serait-il possible de les inciter à prendre possession d'une petite partie du trottoir devant leur commerce afin de recréer une dynamique pour notre ville et notre village ?

À titre d'exemple de réalisation concrète, citons la ville de Lausanne qui vient de lancer un appel à projets intitulé « Découvertes culturelles » destiné aux artistes professionnels. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vise à favoriser l'accès à la culture en permettant à des crèches, des centres de rencontres et d'autres structures communales d'ouvrir leurs portes à différentes productions artistiques. Ne pourrions-nous pas nous inspirer et développer un tel concept pour notre commune ?

Ne disposant pas de moyens infinis, nos institutions publiques devront faire preuve de créativité pour que les soutiens engagés aient un effet multiplicateur et répondent par ailleurs à des objectifs que notre commune s'était par ailleurs déjà fixés.

L'enjeu est immense, et il l'est pour toute commune, tout canton et toute nation ! Et le temps est court, il nous faudra être extrêmement réactifs pour ne pas rester sur le quai de gare. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin qu'un retour à la « normale » profite rapidement, avant tout, aux acteurs locaux.

Dans le cadre de la réponse à cette motion, nous souhaitons que le Conseil communal travaille en collaboration avec les autres communes et les autorités cantonales.

Le Conseil général a accepté le principe de la mise sur pied d'une Monnaie locale suite au travail de la commission ad hoc. La mise en œuvre de cet arrêté est en cours au sein des services communaux. Ainsi, il est proposé de maintenir cette motion qui sera ensuite classée lorsque le projet aura abouti.

3.10. Du 31.03.2022 : 22-901 De Mme Caroline Erard et consorts (Les Verts) : Il est grand temps pour les vélos

La belle saison de la petite reine pointe son nez, il est temps de lui faire de la place !

Afin que le vélo continue de développer son essor pour les déplacements journaliers tant des élèves que des adultes, il est maintenant urgent de développer un plan de mobilité douce pour notre commune.

La mobilité douce, cycle ou trottinette, n'a pour le moment quasi aucun espace propre dans notre ville. Elle se retrouve encolonnée sur des routes peu adaptées aux heures de pointe sans légitimité ; nez de cycliste dans pot d'échappement !

Pour rappel, en 2016, à plus de 84%, les neuchâtelois.es ont accepté « Neuchâtel Mobilité 2030 », programme dont l'un des quatre piliers est notamment la mobilité douce (avec le RER, les routes nationales et les routes cantonales). L'idée est d'augmenter la part des transports en vélo en développant des réseaux cyclables complets et cohérents sur tout le territoire neuchâtelois. Les communes ont leur partition à jouer avec des subventions cantonales à la clé. Il nous faut donc faire notre part ! Sur le site ne.ch, on lit que le canton de Neuchâtel est « à l'avant-garde avec une loi votée en 2017 qui répond aux exigences actuelles du Conseil fédéral (<https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SPCH/mobilitedouce/Pages/A-velo.aspx>) ! » et on découvre un plan directeur cantonal de mobilité cyclable élaboré en 2016 déjà. Dans ce dernier document, on découvre une piste cyclable qui traverse Le Locle.

En avril 2021, Les Verts.es rêvaient de voir fleurir du jaune un peu partout ! Cette fameuse couleur ni verte, ni bleue, ni rouge. Cette couleur interpartis, qui est bonne pour tous !!! Ce rêve est resté bien rangé dans nos têtes, il n'a pas vu le jour. Pour sécuriser les cyclistes, il n'est pas inutile dans un premier temps de peindre des lignes ou des vélos au sol. Cela montre simplement aux automobilistes qu'il faut partager la chaussée car cela ne semble pas aller de soi pour tous. Un petit geste qui peut éviter ou éloigner les cauchemars.

Mais certainement, nous avons besoin de plus que ces quelques coups de pinceau. Pour cela, Les Verts.es demandent au Conseil Communal un plan de

mobilité douce de la ville ainsi que des emplacements officiels et sécurisés pour parquer les vélos. Nous ne pouvons attendre la fin des travaux du tunnel, nous devons trouver des solutions maintenant, la santé de notre planète dépend aussi de nous.

Dans le cadre de la révision du PAL, tous les documents relatifs aux plans directeurs des différentes mobilités ont été élaborés et seront validés en même temps que le plan d'aménagement révisé. Dès lors, la liste des mesures relatives sera planifiée dans la foulée. Le Conseil communal propose donc le maintien de cette motion.

3.11. Du 25.05.2022 : 22-902 De M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : Arborons les armoiries de notre commune fusionnée dans notre salle du Conseil général

De retour dans notre belle salle du Conseil général, à l'Hôtel de Ville, vous pourrez remarquer sur les corbeaux qui soutiennent le plafond les anciennes armoiries de la commune du Locle, respectivement celles de 1276, 1618, 1637, 1700, 1805 et 1863. Dans cet esprit, nous souhaiterions symboliser durablement et historiquement l'union de la commune du Locle et des Brenets en ajoutant les nouvelles armoiries de la commune fusionnée en 2020. L'idée est de laisser une petite trace dans l'histoire de cet Hôtel de Ville en cette première législature où nos deux communes se sont réunies. De ce fait, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'arborer dans la salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville les nouvelles armoiries de la commune du Locle fusionnée, de manière durable et historique, tout en 2 respectant l'atmosphère de la salle et l'héritage que nos prédécesseurs nous ont légué.

A l'heure actuelle, l'ensemble des frontons sont occupés par des armoiries historiques. L'étude n'a pas encore été effectuée. Nous vous proposons de conserver cette motion.

3.12. Du 22.02.2023 : 23-901 intercommunale des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de M. Gaëtan Dubois et Mmes Corinne Schaffner, Evelyne Von Allmen, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Nicolas Aubert, François Chopard, François Schaffner, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen (PLR) : Médecins scolaires : Opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle

Dans les deux prochaines années, le chef de service de la santé et promotion de la santé de la ville de La Chaux-de-Fonds, le Dr Latrèche prendra sa retraite. Dans le cadre de son travail, le Dr Latrèche a développé au cours de ses années de service le centre de Planning familial d'importance régionale, le centre de santé scolaire et le centre d'orthophonie dont on sait l'importance croissante face aux difficultés d'apprentissage de plus en plus prégnantes de notre jeune génération. La commune du Locle fonctionne depuis quelques mois, avec le docteur Timothy Hirter qui a accepté d'être le référant de la Commune pour le SPSJ. Il s'agit d'une solution provisoire, car la commune du Locle peine à trouver un remplaçant à la suite du départ de son dernier titulaire.

C'est dans le cadre de cette situation inédite que les groupes PLR des sections du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont réunis et concertés, car ils y décèlent une opportunité de créer une synergie entre nos deux communes, en fusionnant le poste de médecin scolaire. Nous voyons, dans la création d'un poste intercommunal, une forme d'écologie vertueuse de fonctionnement.

En effet, nos populations respectives sont de même nature et nos communes font face aux mêmes défis de santé communautaire. En élargissant le bassin de population bénéficiaire, des synergies vont, de fait, apparaître, améliorant les services fournis par nos communes, tout en étant plus efficaces quant aux ressources demandées.

De plus, nous sommes persuadés que l'attrait de gérer un effectif d'élèves scolaires plus large amènera des candidats au profil plus intéressant à postuler pour ce nouveau futur poste.

Les sections PLR de La Chaux-de-Fonds et du Locle demandent donc par cette motion que le Conseil communal étudie la mutualisation du poste de médecin scolaire entre les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, par exemple en envisageant la création d'un service unique de la santé scolaire et de la promotion de la santé dans l'intérêt de nos deux villes, à l'instar du service des forêts.

Des discussions avancées sont en cours avec le nouveau chef de service de la santé et promotion de la santé de la ville de La Chaux-de-Fonds, le Dr. Olaf Makaci, ainsi qu'avec son chef de dicastère. Nous étudions l'engagement de ce médecin à pourcentage réduit. Le Conseil communal propose le maintien de cette motion jusqu'à la finalisation des négociations.

3.13. Du 26.04.2023 : 23-902 De M. Vivian Bologna et Mmes Anne-Lise Debets, Suzanne Zaslowski, Stéphanie Hügli, Céline Dupraz et MM. Lobsang Blanchard, Hans-Peter Renk, Cyprien Baba, Raphaël Resmini, Jean-Marie Rotzer, Théo de la Reussille (POP) : « Pour des places de jeux modernes »

Afin de rendre la vie de quartier plus attractive et améliorer la promotion de l'activité physique des enfants, le Conseil communal dresse un inventaire des places de jeux de l'ensemble du territoire communal et planifie leur modernisation. Développement: Sauf quelques exceptions, les places de jeux de la commune du Locle sont dans un état de vétusté tel qu'elles ne répondent pas aux besoins actuels en termes de promotion de l'activité physique. Outre la promotion de l'activité physique, ces modernisations pourront favoriser la qualité de vie dans les quartiers. Dans la planification de ces modernisations, le Conseil communal mettra en place des consultations dans les quartiers. Cela favorisera l'appropriation de ces espaces de jeu par les habitants et habitantes du quartier et leur respect.

Le Conseil communal propose le maintien de cette motion. En effet, avec l'arrivée des nouveaux chefs à la voirie et au sport, nous allons reprendre le travail effectué par les différents groupes de travail.

3.14. Du 28.09.2023 : 23-904 De M. Vivian Bologna et M. Jean-Marie Rotzer (POP) : « Pour une amélioration de l'offre des transports publics »

Le Conseil communal veille à l'amélioration de l'offre de transports publics sur le territoire loclois. Il dresse les pistes d'amélioration en termes d'offres, de correspondances et de cadences dans le trafic urbain et régional en collaboration avec l'Etat et TransN.

Développement de la problématique :

L'avenir du Régional des Brenets suscite bien des interrogations quant au futur moyen de transports publics reliant Les Brenets au Locle, mais aussi au sein de la localité brenassière. Dans ce cadre, mais de manière globale, pour affronter le défi climatique et améliorer l'attractivité de notre commune, il est impératif de donner plus de place à une offre en transports publics de qualité. Nous demandons donc au Conseil communal de dresser une liste des améliorations potentielles en termes de cadences pour le trafic urbain et dans le trafic régional et d'en chiffrer les conséquences financières. Relevons qu'actuellement la cadence des bus de 20 minutes au sein de la localité locloise ne se marie guère avec les cadences 30 minutes des trains vers/de La Chaux-de-Fonds/Neuchâtel ni avec les horaires des lignes interurbaines 360 et 361. Dans le trafic purement local, l'offre après 19h n'est guère intéressante pour ceux et celles qui voudraient rallier le centre-ville pour une soirée au cinéma ou au théâtre ou au contraire rentrer chez eux après 19h. Mobicité dessert certes Le Locle, mais cette offre est concentrée sur la fin de semaine (le vendredi de 21h30 à 23h10, le samedi de 19h10 à 23h10 ainsi que les dimanches et fériés de 8h30 à 11h45 et de 12h50 à 17h30). Entre Les Brenets et Le Locle et inversement, l'horaire souffre de quelques lacunes en soirée qui ne favorisent guère les déplacements en transports publics.

Dans le cadre de la révision du PAL, tous les documents relatifs aux plans directeurs des différentes mobilités ont été élaborés et seront validés en même temps que le plan d'aménagement révisé. Dès lors, la liste des mesures relatives sera planifiée dans la foulée. Par ailleurs, le nouveau plan directeur des transports publics est en phase finale d'approbation.

Certains horaires pourraient être adaptés à futur en fonction d'une évolution positive de la population. Aujourd'hui, une hausse importante de l'offre impliquerait une hausse importante des coûts d'exploitation, avec un risque d'une perte d'une partie des subventions en cas de baisse du taux d'occupation moyen. En parallèle, un travail est en cours sur une amélioration de la lisibilité des transports publics au sein de la commune. Dès lors le Conseil communal propose le maintien de cette motion.

3.15. Du 28.09.2023 : 23-905 Interpartis (POP par M. Vivian Bologna, PS par M. Stéphane Reichen, Les Verts par M. Romain Vermot) : « Pour une vraie qualité de vie dans le Quartier-Neuf »

Le Conseil communal met en place un catalogue de mesures d'atténuation des nuisances du trafic dans le Quartier-Neuf. Celles-ci devraient être d'ordre urbanistique, préventif, voire répressif, afin d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitantes et habitants du quartier qui subissent de plein fouet les nuisances du trafic motorisé individuel depuis de trop nombreuses années. Il

met aussi en place des mesures de mobilité douce. Pour ce faire, il s'appuie sur le rapport de Transitec de 2016.

Développement :

Quelle que soit l'heure, il est plus aisé de rouler sur la Concorde que sur la rue principale du Marais et de traverser ainsi le Quartier-Neuf. Contrairement à la rue du Marais, la Concorde est dépourvue de passages piétons, il n'y a quasiment aucune priorité de droite dans le sens ouest-est et il n'y a pas de feu. C'est un appel à la circulation. La rue du Progrès n'est pas en reste non plus. C'est une ligne droite entre la Croisette et le giratoire de la Combe-Girard, dépourvue de priorité de droite. Et ce ne sont pas les 20 mètres de sens unique qui réfrènt les plus pressés. Le quartier étant une zone 30, il est dépourvu de passages piétons. Par conséquent, il est plus risqué de traverser la rue dans le Quartier-Neuf qu'en plein centre-ville où la limite de circulation est de 50 km/h. Les piétons n'ont droit à aucune priorité dans une zone d'habitations. On croit rêver. Nous constatons également une augmentation du trafic poids lourds (dont des semi-remorques), autant sur le Quartier-Neuf que la Combe-Sandoz, dont les voies de circulation ne sont pas dimensionnées pour ce type de véhicule. Alors que le Conseil communal rêve d'attirer de nouveaux habitants et habitantes, il n'est pas acceptable que l'un des quartiers les plus beaux soit ainsi délaissé en termes de qualité de vie. Il n'est pas rare de croiser des familles qui refusent de s'y installer ou qui changent de quartier en raison des nuisances sonores et du manque de sécurité. Les pistes d'amélioration sont nombreuses : elles peuvent être urbanistiques, avec l'instauration de zones 20, la pose de chicanes pour ralentir les automobilistes, voire l'interdiction pure et simple de certaines rues à la circulation. Ce serait également l'occasion de créer une zone dédiée à la mobilité douce. La rue du Marais n'est absolument pas adaptée, particulièrement aux heures de pointe. Nous ne souhaitons pas réinventer la roue, les dysfonctionnements du Quartier-Neuf et la Combe-Sandoz ont déjà été étudiés par la société Transitec en 2016, et des mesures ont été proposées (voir fichier joint). Malheureusement, jamais appliquées, malgré plusieurs interpellations. Certes, quelques petites modifications ont été apportées, mais il n'y a toujours pas de réflexion globale et efficace. Par conséquent, nous demandons au Conseil communal d'étudier en profondeur le rapport Transitec, et de fournir une réponse concrète aux solutions proposées et nous soumettre un plan d'actions à court terme.

La Ville souhaite mettre sur pied un atelier participatif afin de réfléchir au meilleur développement possible de ce quartier, main dans la main avec ses habitants. Une telle consultation pourrait avoir lieu dès la fin de l'année 2025.

Dès lors le Conseil communal propose le maintien de cette motion.

3.16. Du 26.10.2023 : 23-907 De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et Mmes Martine Sieber, Joëlle Eymann, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Pigeonnier »

Le pigeon des villes nous tient compagnie depuis semble-t-il toujours, et sa présence est diversement appréciée par les habitants de notre commune. Si ses roucoulements nous amusent parfois, il pose également un problème sanitaire avec ses fientes, particulièrement acides pour les bâtiments, le transport de maladies, leurs nids construits n'importe où qui peuvent attirer des rats ou des

insectes, et les nuisances sonores à la suite de leur présence sur le toit des habitations.

Un suivi de la santé des individus, et une régulation de leur population sont donc nécessaires.

Afin d'assurer ces tâches avec efficacité, éthique et pédagogie, nous demandons au Conseil communal d'étudier l'implantation d'un pigeonnier contraceptif, sur le modèle de ce qui se fait actuellement en ville de Nyon. Ce type d'installation permet de contrôler la population par le remplacement des œufs surnuméraires, d'éliminer les individus malades, et si nécessaire, de simplifier les mesures de régulation car les animaux se trouvent tous au même endroit.

Un autre avantage en est l'information à la population sur les espèces qui vivent avec nous en ville, par un aspect éducatif, mais également pour prévenir et informer au sujet des problèmes générés par leur nourrissage, point qui est actuellement incontrôlé au Locle, et qui est à l'origine des nuisances causées par une surpopulation de pigeons.

Ce type d'objet peut de plus faire preuve d'une esthétique certaine, et amener un élément architectural intéressant à la zone où il est construit.

Nous sommes tout à fait conscients qu'un pigeonnier ne résoudra pas à lui tout seul les problèmes causés par les pigeons en ville, mais il s'agit d'un premier pas éthique et moderne qu'il vaut la peine d'étudier.

Pour info, ci-dessous 2 liens sur le pigeonnier de Nyon :

<https://visitons.ch/2017/04/20/leon-le-pigeon-de-la-place-perdtemps-a-nyon/>

<https://www.lacote.ch/vaud/la-cote/nyon-district/nyon-commune/nyon-inauguration-d-un-pigeonnier-tres-moderne-pour-limiter-les-nuisances-des-oiseaux-366436>

Le Conseil communal propose le maintien de cette motion, car plusieurs analyses sont en cours.

3.17. Du 26.10.2023 : 23-908 De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : « Vous reprendrez bien un peu de sport ? »

Bouger, c'est bon pour la santé !

Afin de compléter l'offre en matière de sport extérieur et gratuit au Locle, les Verts proposent que Le Locle se dote de places de **Fitness outdoor** (cardio) et de **street Workout** (muscultation).



Exemple de fitness outdoor



Exemple de Street Workout

On le sait depuis longtemps, avoir une activité physique est essentiel pour la santé tant physique que psychique. Dans un nombre croissant de communes,

les résidents.es ainsi que les touristes utilisent de plus en plus ces emplacements de fitness et musculation en plein air.

Ces espaces publics encouragent la socialisation et la cohésion communautaire. Ces sports en plein air sont accessibles à toutes et tous quels que soient l'âge, la condition physique ou sociale et de plus, ils sont gratuits et ne demandent aucun matériel spécifique pour les sportifs. Ils peuvent être exercés à volonté, seul.e ou en groupe, un peu, beaucoup, passionnément... Notre groupe est persuadé que de telles places peuvent améliorer l'image et l'attrait de notre commune.

Il est important de comprendre que ces deux activités sont différentes avec des publics cibles différents. Par conséquent, afin d'inclure tout un chacun et contribuer au succès de l'installation, ces deux zones de sport doivent être réfléchies conjointement.

Les Verts verraient bien cet emplacement dans un endroit fréquenté. Par exemple à proximité du campus et/ou d'infrastructures sportives déjà existantes (terrain de football, skate parc, etc.). Il nous semble efficient que la commission des sports, qui ne s'est pas réunie depuis plusieurs années, puisse être concertée lors de l'élaboration de ce projet.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la faisabilité de la construction d'une place de sport en plein air comprenant les deux solutions : le fitness et le Workout.

Afin de permettre au responsable informatique de réaliser son travail pratique dans le cadre de sa formation de facilitateur professionnel, le Conseil communal l'a mandaté pour répondre à cette motion. Des ateliers participatifs ont ainsi pu avoir lieu sur ce sujet en prenant en compte l'avis de la population à travers un sondage réalisé en été 2024. Un rapport présentant cette démarche a été réalisé à l'attention du Conseil communal et est maintenant entre les mains du nouveau délégué aux sports. Les pistes mentionnées dans ce rapport pour une place de jeux libre d'accès en Ville du Locle doivent maintenant être affinées et chiffrées afin de pouvoir présenter un rapport à votre autorité. Un montant de Fr. 150'000.- a aussi été prévu au PFT 2027. Le Conseil vous propose donc de maintenir cette motion dans l'attente du rapport y relatif.

3.18. Du 14.12.2023 : 23-909 De Mme Céline Dupraz et MM. Vivian Bologna, Jean-Marie Rotzer (POP) : Et si on valorisait davantage notre ville jumelée Gérardmer ?

Il n'est pas nécessaire de rappeler que la commune du Locle est jumelée depuis 1963 avec la Ville de Gérardmer, jolie petite bourgade située au cœur des Vosges, comptant quelques 9'000 habitants. Celles et ceux qui ont déjà visité cette charmante commune, particulièrement appréciée des touristes, ont forcément porté une attention marquée à l'endroit que les autorités ont nommé en l'honneur de notre Mère commune « Le Quai du Locle ». Il s'agit d'une place accueillante et rassembleuse, au bord du Lac, où se déroule un nombre important de manifestations locales. Autant dire qu'en contemplant la beauté de l'endroit, on ne saurait douter de la fierté des Géromois quant à ce jumelage. En revanche, il n'est pas certain que les Géromois de passage dans nos contrées éprouvent le même sentiment en découvrant la rue qui leur est dédiée au Locle : Une route large, fréquentée, entre zone industrielle et habitat à haute densité, des panneaux indicatifs « Rue de Gérardmer » sans plus d'explications, un grand parking, une école et quelques chevaux qui apportent tout de même un peu de gaieté dans l'ambiance quelque peu maussade des lieux. Il est évident qu'un

jumelage ne se résume pas au nom d'une rue. Il vise, avant tout à favoriser des échanges entre deux collectivités publiques plus ou moins éloignées. Il est également véridique que l'industrie horlogère représente un patrimoine indéniable dans nos régions. Dès lors, au moment de la fusion, se voir attribuer une rue bordée d'établissements industriels constituait peut-être une symbolique honorable pour la Ville de Gérardmer, qui sait ? Or, depuis quelques années, notre centre-ville est en pleine métamorphose. L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et le projet H20, laissant entrevoir le désengorgement des rues principales, nous permettent de nous projeter dans un milieu où il fait bon vivre et déambuler. Il en va de même pour la fusion avec Les Brenets qui a permis un élargissement de la commune vers ce qui constitue un bourg pittoresque au cœur d'une nature somptueuse. En d'autres termes, notre commune dispose d'un grand nombre de lieux séduisants, à l'image de la nouvelle place piétonne de l'Hôtel de Ville, des jardins de celui-ci ou encore du centre du village des Brenets.

Il semble ainsi qu'un hommage à Gérardmer aurait sa place dans cette évolution, à l'instar du « Sidmouth Square » qui a vu le jour lors de la création de la Place du 1er Août. Sans pour autant renommer la rue de Gérardmer – ce qui engendrerait des conséquences non négligeables pour ses habitants – ne serait-il pas possible de voir naître au cœur de notre localité « les jardins de Gérardmer », « la balade Géromoise » ou encore « L'esplanade de la Perle des Vosges » ? Il s'agit bien évidemment d'exemples dont la liste pourra sans autre être complétée au gré de l'imagination des membres de l'exécutif, voire de la commission « désignation des rues » si celle-ci devait être consultée. Dès lors, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de nommer un lieu attractif en lien avec ledit jumelage en y intégrant une plaque explicative.

Le quai du Locle à Gérardmer (photos : Céline Dupraz)



La question a été abordée au sein de la Commission de dénomination des rues, qui dépend du Dicastère de l'urbanisme. La réflexion est en cours pour nommer un deuxième lieu du nom de notre commune jumelée de Gérardmer. Dès lors le Conseil communal propose le maintien de cette motion.

3.19. Du 20.03.2024 : 24-903 De Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : Piste cyclable et chemin de mobilité douce

A la suite du postulat de Monsieur Marc Fatton au Grand Conseil 23.257

« Pour une évolution positive et pérenne du Chemin des rencontres, colonne vertébrale de la mobilité douce dans les Montagnes neuchâtelaises et voie verte touristique transfrontalière ».

Le Chemin des rencontres (CR) est soutenu depuis plus de vingt ans par son comité et les instances politiques locales pour devenir la colonne vertébrale de la mobilité douce transfrontalière en site propre dans les montagnes du Jura neuchâtelais. Il a été inscrit formellement dans les projets d'agglomération (PA) successifs validés par le Canton.

Il est partiellement réalisé jusqu'au giratoire du Crêt-du-Loche (et en France pour certains tronçons).

L'aménagement provisoire pour la mobilité douce réalisé par la Confédération pour le contournement est du chantier du contournement du Loche s'articule parfaitement avec une géomorphologie adaptée aux cyclistes et avec l'esprit du CR, dont le comité avait envisagé ce tracé après l'impasse du chemin parallèle à la ligne de chemin de fer.

En termes de confort pour les cyclistes pendulaires et le cyclotourisme, les piétons et autres engins de mobilité douce, de développement durable et d'aménagement du territoire (PA) et d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'argent du contribuable pour la construction (et la potentielle destruction) d'ouvrages, cette réalisation mérite d'être pérennisée.

Le parti socialiste demande à notre Conseil communal et aux services d'entamer les démarches avec l'Office fédéral des routes (OFROU) ainsi qu'avec la Ville de La Chaux-de-Fonds pour trouver une solution et conserver cet ouvrage dans son état et son tracé actuels afin de l'intégrer définitivement au Plan directeur des mobilités douces.

(Texte de M. M. Fatton, Député, vert)

Le Conseil d'Etat est favorable à nous soutenir pour le maintien de ce tronçon. Ce soutien a été validé lors d'une séance qui s'est tenue le 15 novembre 2024 en présence notamment de l'association du Chemin des rencontres, de l'ATE, de Pro Velo, ainsi que les représentants de l'Etat, de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de l'OFROU. Des démarches avec le propriétaire du chemin vont être approfondies. Ainsi, il est proposé de maintenir cette motion qui sera ensuite classée lorsque le projet aura abouti.

3.20. Du 20.03.2024 : 24-904 De M. Vivian Bologna et MM. Hans-Peter Renk, Cyprien Baba (POP) : Pour une meilleure sécurité des piétons

Le Conseil communal dresse une carte des endroits où la sécurité des piétons doit être améliorée. Il en fixe les priorités en tenant compte en particulier des abords scolaires.

Développement :

Cette motion naît de deux situations dangereuses rencontrées. L'un des exemples à nos yeux problématiques se situe du côté du passage pour piétons sis à la rue des Girardet au niveau de Nivarox. Les piétons sur le trottoir nord sont presque invisibles des acteurs du trafic qui viennent de l'est de la ville. Il

n'est pas rare d'assister à des freinages d'urgence lorsque des piétons tentent de s'engager sur le passage pour piétons.

Le second exemple se situe à la rue Daniel-Jeanrichard au croisement de la rue Andrié. En effet, les enfants de l'école primaire de Daniel-Jeanrichard traversent la rue Andrié. A cet endroit-là, une bande cyclable et un cédez le passage sont marqués sur la chaussée qui est au niveau du trottoir. S'agit-il d'un trottoir continu ? Si ce n'est pas le cas, qui a la priorité ? Les priorités sont-elles claires pour les piétons qui empruntent ce secteur ? Après quelques discussions informelles avec des parents et des employé-e-s de parascolaires, les règles en vigueur ne semblent pas claires pour tout le monde.

Le Conseil communal est donc prié d'analyser les croisements et les passages pour piétons qui posent problème et d'apporter les modifications nécessaires pour garantir la sécurité routière des piétons.

Les points de vigilance ont été analysés et transformés dans l'urgence. Les services font constamment des cartographies pour cibler les problématiques qu'il pourrait y avoir, permettant par la suite aux services communaux d'effectuer les travaux y relatifs. Comme le travail n'est pas encore terminé, le Conseil communal vous propose le maintien de cette motion.

3.21. Du 20.03.2024 : 24-901 De M. Alain Krebs et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen, Peter Spahr, Michel Jequier, JeanPhilippe Jequier, William Buirette, François Chopard, Gérard Pulfer, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Pierre Surdez, Michel Rosselet, Nicolas Aubert (PLR) : Centrale solaire des Granges, utopie ou réel potentiel énergétique ?

Sans vouloir refaire un historique complet du projet de tunnel de contournement du Locle, on peut tout de même en rappeler quelques étapes.

- 2008 Le canton de Neuchâtel finance la réalisation d'une étude de faisabilité.
- 2010 Le projet définitif établi en collaboration avec la Ville du Locle et l'OFROU est mis à l'enquête publique.
- 2017 La population suisse accepte à 62% la création du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et le Conseil fédéral priorise le projet de contournement du Locle.

- 2020

Le projet du contournement du Locle est officiellement repris par l'OFROU. La route principale H20 qui relie Neuchâtel au Locle devient ainsi la route nationale A20.

- 2021

Le projet atteint son aboutissement et les travaux préparatoires commencent. Depuis 2008, date de l'étude de la faisabilité de ce tunnel, beaucoup de choses ont changé, notamment du point de vue climatique et énergétique.

Si à l'époque on se doutait bien qu'il faudrait un jour introduire des mesures pour limiter notre consommation d'énergie et plus particulièrement celle d'électricité, peu de monde imaginait que cela serait le cas si rapidement.

Ce point n'a donc probablement pas été intégré dans l'élaboration initiale de ce projet, tout comme la situation géologique délicate de la carrière des Granges, qui rappelons-le s'est effondrée d'elle-même en octobre 2017.

Depuis, les moyens de production d'énergie renouvelable, et particulièrement d'énergie photovoltaïque, ont fortement progressé d'un point de vue technique tout en voyant leurs coûts nettement diminuer.

Si utiliser les murs de la carrière n'était probablement pas envisageable tant techniquement qu'économiquement il y a quelques années, ceci pourrait peut-être ne plus être le cas avec la situation qui prévaudra à la fin du chantier. Quel sera le coût du kWh en 2030 ou après 2040 et quelle sera l'autonomie électrique de notre fournisseur Viteos ?

Avec les travaux de sécurisation rendus nécessaires pour la carrière des Granges, c'est une surface de parois pouvant potentiellement accueillir des panneaux solaires qui s'est considérablement agrandie et qui sera beaucoup plus sûre, rendant, à l'avenir, les risques d'éboulement, espérons-le, inexistantes.

Quelques relevés effectués sur le SITN (Géoportail du système d'information du territoire neuchâtelois) permettent de voir que la longueur de la ligne de crête de la carrière est passée d'environ 200m à 300m, et que son altitude a augmenté de près de 20m.



Figure 3 Carrière des Granges 2022



Figure 2 Carrière des Granges 2023

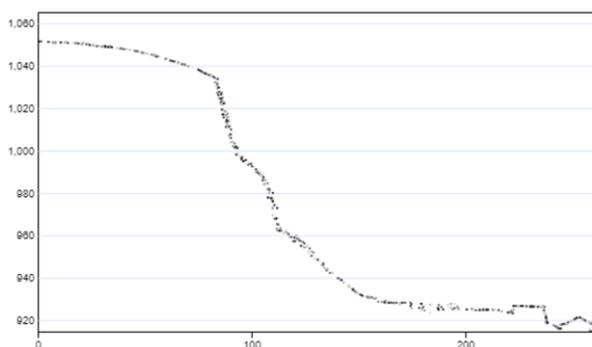


Figure 4 Altimétrie profil 2022

Une étude très rudimentaire basée sur l'hypothèse de rangées de panneaux solaires disposés selon les courbes de niveaux de l'ancienne carrière (10m d'intervalle) permet d'estimer une surface théoriquement disponible pouvant osciller entre 15'000 et 20'000m².

A titre de comparaison, l'installation sur le toit du Pôle technique du CPNE ne fait "que" 2000m².

Cette surface pourrait nettement augmenter avec la nouvelle topographie de la carrière mais il est difficile de l'évaluer sans savoir actuellement à quoi elle ressemblera.

Une disposition quasi verticale de ces panneaux permettrait d'avoir un bon rendement en hiver, période où les besoins énergétiques sont justement importants, et rendrait la production d'électricité indépendante d'une éventuelle couche de neige.

Les grandes installations réalisées jusqu'ici dans notre ville ont généralement des panneaux posés quasi à plat, et ne produisent rien ou presque rien, même lors des superbes jours ensoleillés qui font la beauté de nos hivers, s'ils sont recouverts de quelques millimètres de neige ou de glace.



Figure 5
Rangées de panneaux selon courbes de niveau de l'ancienne carrière (vue d'avion)

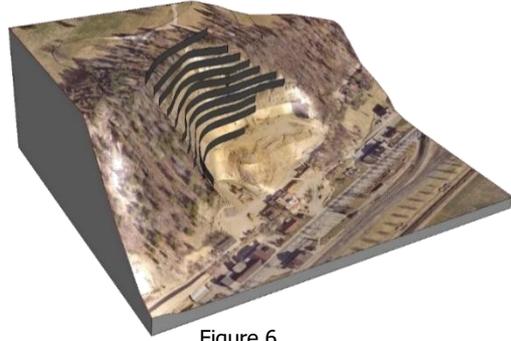


Figure 6
Centrale solaire sur ancienne carrière
(vue approximativement depuis le ch. des Carabiniers)
(Infographie rudimentaire)

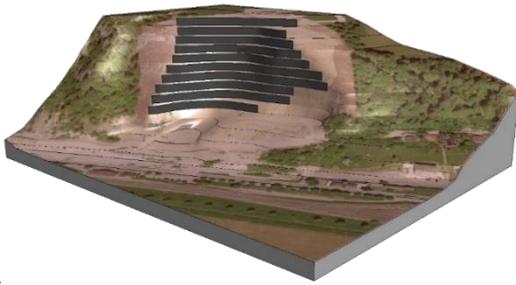


Figure 7
Comparaison implantation figure 5 sur nouvelle carrière
(vue d'avion)

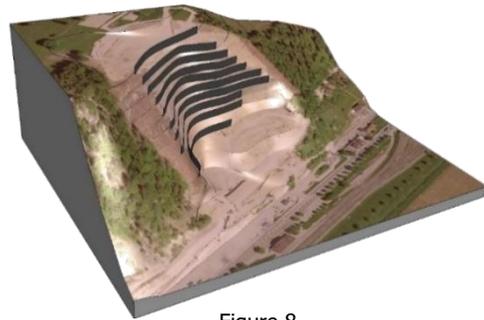


Figure 8
Comparaison avec nouvelle carrière
(vue approximativement depuis le ch. des Carabiniers)



Figure 9 Murs utilisables au haut de la nouvelle carrière (04.02.2024)

En plus de l'apport énergétique de cette installation, il faut aussi y voir le côté renforçant notre attractivité vis-à-vis de l'extérieur (nouveaux habitants, image, tourisme).

Le Locle démontrerait ainsi qu'il est résolument tourné vers le futur, avec la volonté de permettre un approvisionnement énergétique responsable et de proximité, tout en ayant des références au passé, avec la proximité des Moulins du Col-des-Roches, une des premières sources d'énergie "technologique".

Un tel projet dépasse bien entendu les compétences communales, tant financières qu'en ressources d'ingénierie, et les divers intervenants potentiels (OFROU, Etat de Neuchâtel, Viteos, etc.) n'ont peut-être jamais pensé à intégrer une telle centrale dans et autour de cette carrière.

Par cette motion, le groupe PLR demande au Conseil communal d'entreprendre des démarches, notamment avec les intervenants mentionnés précédemment, pour définir si un projet de centrale photovoltaïque intégré à la carrière des Granges est utopique, ou s'il a réellement un potentiel, tant du point de vue énergétique que du point de vue de sa rentabilité.

Le Conseil communal propose le maintien de cette motion.

4. Postulats pendants, dont le maintien est proposé

4.1. Du 10.12.2013, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2014, postulat du groupe PLR par M. Claude Dubois : Pour une redistribution des impôts des personnes physiques sur la base de la redistribution des personnes morales

Le Conseil général demande au Conseil communal d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes afin qu'une loi permettant la redistribution des impôts des personnes physiques se fasse sur le même principe de la redistribution des impôts des personnes morales. En effet, la capacité contributive des personnes physiques, au même titre que celle des personnes morales, n'est pas la même dans les différentes communes du canton et il est équitable de procéder de la même manière.

A ce jour (1^{er} avril 2025), des discussions importantes ont lieu entre les communes et le Conseil d'Etat au sujet de la répartition de l'impôt des personnes morales (IPM) et notamment à propos du système d'écrêtage. Après celui des charges géotopographiques, le grand chantier en cours aujourd'hui ne permet pas de réunir des conditions optimales pour remettre en cause les mécanismes péréquatifs actuels. Le Conseil communal propose le maintien de ce postulat en attendant des jours meilleurs pour en débattre à l'échelle de la CDC-Fineco.

4.2. Du 28.03.2018, déposé dans le cadre de la discussion du rapport 18-4603 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 162'000.- pour la mise aux normes du restaurant de la piscine-patinoire, postulat du PS par M. Gérard Santschi : Rénovation des WC du restaurant de la piscine-patinoire

Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier rapidement la rénovation des WC du restaurant de la piscine-patinoire du Locle. La rénovation devra tenir compte des besoins des personnes à mobilité réduite (chaises roulantes). Un emplacement pour le changement des couches des jeunes

enfants devra également être prévu. Cette étude, et le crédit qui va avec, devront être réalisés dans les plus brefs délais.

La cuisine du restaurant de la piscine-patinoire a été entièrement rénovée ces dernières années. La salle du restaurant a bénéficié d'investissements en 2022, lors du changement de gérant et les WC du restaurant sont dans un très bon état d'entretien mais effectivement dans un espace très restreint. Dans le crédit d'étude de l'assainissement de la piscine de Fr. 860'000.- accepté par votre autorité en janvier 2025, un montant a été prévu pour étudier si les locaux des WC du restaurant peuvent être agrandis. Cette mesure a été inscrite en facultatif priorité 1. Dès lors le Conseil communal propose le maintien de ce postulat.

4.3. Du 23.06.2021, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2020, interpartis (PS par Mme Corine Bolay Mercier, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par M. Jean-Marie Rotzer) : Quelle place pour les femmes dans les activités sportives ?

Les groupes socialiste, Vert et POP demandent une étude sur la place des femmes dans le sport au Locle et aux Brenets. Plusieurs études ont démontré que les hommes occupent la très grande majorité des installations de sport subventionnées par les collectivités publiques et reçoivent la quasi-totalité des subventions. Genève a fait ce constat en 2017, Lausanne en 2020. De plus, une étude menée par l'université de Lausanne auprès de 2000 femmes habitant la région lausannoise affiche un bilan vraiment affligeant au niveau de la pratique sportive : moins de 10 % des femmes se sentent à l'aise de pratiquer une activité sportive en ville et 19 % ont subi des actes ou des paroles sexistes durant leur pratique sportive.

Lausanne vient de débloquer une somme de CHF 300'00.-, avec un catalogue de 19 actions et 61 mesures pour lutter dans le domaine du sport, contre les stéréotypes de genre.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier si au Locle et aux Brenets, le bilan de l'utilisation des terrains et des subventions est identique aux villes précitées. Si tel devait être le cas, nous remercions également le Conseil communal de dresser la liste des pistes qu'il entend mettre en œuvre pour y remédier.

A la suite de la création du bureau des sports, des mesures ont été identifiées avec comme objectif de permettre un accès plus équitable aux infrastructures pour encourager une pratique sportive ouverte à toutes et tous et sensibiliser les clubs comme les institutions à ces enjeux. Ces mesures seront intégrées progressivement en fonction des moyens et priorités de la commune. Elles constituent un socle d'actions concrètes pour améliorer l'équité dans le sport, renforcer le lien social et répondre aux attentes exprimées par la population. Le Conseil communal vous propose donc le maintien de ce postulat.

4.4. Du 29.09.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la réglementation sur l'assainissement des eaux (22-4103), du groupe PLR par M. Gaëtan Dubois : Etude de l'impact de la nouvelle réglementation sur l'assainissement des eaux sur l'attractivité résidentielle, les propriétaires et les entreprises

Nous demandons au Conseil communal d'établir un rapport sur l'impact de la nouvelle réglementation sur l'assainissement des eaux sur l'attractivité résidentielle, les propriétaires et les entreprises.

Le Conseil communal constate qu'il n'y a pas assez de recul entre la mise en place du nouveau règlement le 1^{er} janvier 2023 et la date d'aujourd'hui, les premières factures ayant été émises à la fin 2024. Afin de répondre à cette question, un questionnaire dont la forme reste à définir sera envoyé aux entreprises afin de connaître leur satisfaction sur l'introduction de ce nouveau tarif. Il sera difficile de comparer ce tarif à d'autres étant donné que La Ville du Locle est précurseur en la matière dans le Canton de Neuchâtel.

Le Conseil propose de ne pas classer ce postulat étant donné que nous n'avons pas le recul indispensable afin d'obtenir des résultats probants.

4.5. Du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Demande d'étude pour la création de nouveaux vestiaires à la Patinoire du Communal

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures de la Patinoire du Communal, le groupe socialiste demande à l'exécutif d'étudier la création de nouveaux vestiaires et sanitaires pour les utilisateurs de la patinoire et notamment les équipes de hockey sur glace.

Argumentaire :

Cela fait de nombreuses années qu'il n'y a pas eu d'investissements importants apportant une plus-value à nos installations vieillissantes du Communal.

C'est pour cela que le groupe socialiste demande la création de nouveaux vestiaires et sanitaires pour les utilisateurs de la patinoire et notamment les équipes de hockey sur glace.

La création d'un espace pour des casiers afin que les joueurs et joueuses puissent laisser leurs équipements devra aussi être étudiée, partant du principe que cette possibilité existe dans de très nombreuses patinoires.

La problématique de la mise à disposition de vestiaires adéquats pour le Club des Patineurs et du Club de natation devra aussi être prise en compte.

Nous constatons qu'actuellement il n'existe que deux vrais vestiaires permettant d'accueillir convenablement les équipes de hockey sur glace. Ceux-ci sont situés au deuxième étage du bâtiment et ils sont accessibles par un escalier non protégé des intempéries hivernales, ce qui cause de nombreuses chutes durant la saison.

Les vestiaires situés au sous-sol, modifiés il y a de nombreuses années, ne correspondent plus à rien en termes d'accueil des clubs, même pour des matchs juniors.

Depuis ce printemps et la fusion des mouvements juniors de la région au sein du HCC Academy, ainsi que des travaux à venir à la Patinoire des Mélèzes à La Chaux-de-Fonds, la patinoire du Locle sera sollicitée de manière plus importante que lors des saisons passées. Il est dès lors primordial d'adapter les infrastructures du Communal pour accueillir les clubs venant de toute la Suisse. Sur les 4 pistes des Montagnes neuchâteloises, il n'en restera plus que 3 pendant une période importante. Le Locle a une carte à jouer dans ce cadre et ne peut rester en marge.

Des contacts devront bien évidemment être pris avec les autorités chaux-de-fonnières et les clubs pour une coordination des travaux. Il est important que l'esprit de collaboration régionale soit mis en avant dans ce dossier.

Le délai de deux ans pour répondre aux motions est à nos yeux trop long concernant ce projet qui s'inscrit plutôt dans la maxime « action-réaction ». Nous incitons le Conseil communal à en tenir compte.

Dans le crédit d'étude de l'assainissement de la piscine de Fr. 860'000.- accepté par votre autorité en janvier 2025, un montant a été prévu pour étudier la réfection de l'ensemble des vestiaires. Cette mesure a été inscrite en facultatif priorité 1. Dès lors le Conseil communal propose le maintien de ce postulat.

4.6. Du 23.11.2023, déposé dans le cadre du rapport 23-4607 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'078'000.- pour le réaménagement de l'esplanade de la gare CFF et la réfection de la partie est de la rue de la Gare de Fr. 400'000.- pour la reprise du réseau de canalisations, de M. Gaëtan Dubois et Mme Corinne Schaffner, MM. Philippe Zbinden, Gérard Pulfer, François Schaffner, Michel Jequier, François Chopard, Michel Zurbuchen, Nicolas Aubert, Jean-Philippe Jequier (PLR) : Pour des aménagements qui s'intègrent aux nouvelles évolutions futures

Le projet de réaménagement de l'esplanade de la Gare CFF ne prend peu ou pas en compte le déplacement des quais CFF vers l'ouest et la future attribution du bâtiment de la gare, propriété des CFF. Or, cette évolution est susceptible de changer le comportement des utilisateurs de la gare en favorisant l'emploi de l'accès à la Ville via la rue de la Côte et la partie ouest de l'esplanade de la gare (accès quai – remontoir), tout en délaissant l'accès est du bâtiment de la gare et la future esplanade, censée être la nouvelle porte d'entrée de la ville.

Par conséquent, le Conseil général demande au Conseil communal d'adapter le projet de réaménagement de l'esplanade de la Gare CFF et plus globalement l'aménagement de la zone de la gare en termes de flux de mobilité, de sécurité, d'accessibilité et de son utilisation en fonction des nouveaux éléments à venir, comme les aménagements de la gare « partie CFF », la future attribution du bâtiment de la gare, le parking P+R, l'emplacement des éventuels nouveaux passages sous-voies et la liaison verticale avec la rue de Bellevue. Le Conseil

communal informe ponctuellement la commission ATUEE sur les modifications du projet ainsi que de l'aménagement du secteur ouest de l'esplanade.

Le projet prévu en 2026 a été repoussé en 2027. La commission sera informée de l'évolution du projet en temps voulu.

Le Conseil communal propose donc le maintien de ce postulat.

4.7. Du 14.12.2023, déposé dans le cadre du rapport 23-4103 relatif au statut du personnel, interpartis (PS par M. Gérard Santschi, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par Mme Céline Dupraz) : Mesure transitoire rétroactive de 3 à 5 ans à l'article 137

Les groupes socialiste, Les Verts et POP demandent au Conseil communal de bien vouloir étudier l'introduction d'une mesure transitoire rétroactive de 3 à 5 ans à l'article 137 du règlement concernant les modifications du statut du personnel de la Ville du Locle du 20 mars 2012.

Développement :

Il nous semble que dans le cas de l'article 137, il y ait une mesure transitoire de 3 à 5 ans à intégrer pour que les personnes ayant été engagées avant la mise en œuvre de cette modification ne se sentent pas lésées.

Il est assez courant qu'une telle mesure transitoire soit prévue dans ce genre de cas. Il ne serait pas normal qu'une personne de 40 ans, engagée en décembre 2023, ne se voie gratifiée d'aucune expérience, alors qu'une autre personne dans des conditions similaires, engagée en janvier 2024 se verrait gratifiée de 20 ans d'expérience.

Le Conseil communal propose le maintien de ce postulat.

4.8. Du 10.12.2014, déposé dans le cadre de la discussion du budget 2015, Postulat du PLR par M. Michel Zurbuchen : Malpierrez supérieures et la suite...

Le développement du quartier résidentiel « Malpierrez supérieures » semble ralenti. En effet, chaque année des crédits sont inscrits au budget, toutefois, chaque année ceux-ci ne se voient pas réalisés. La faute à un dossier épineux relatif aux voies d'accès. Dès lors, le groupe PLR demande que le Conseil communal étudie la faisabilité d'un changement de parcelle comme cela a déjà été évoqué à deux reprises par le PLR. Certes, des montants importants ont déjà été engagés, cependant, force est de constater que les procédures durent, ralentissent et risquent de décourager les potentiels intéressés.

C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal qu'il étudie rapidement la faisabilité d'un changement de parcelles et de zones répondant au principe de ville compacte et prévoyant une utilisation optimale du sol dans le but de désamorcer la situation.

Ce postulat sera classé lors de l'adoption du PAL, dans lequel au lieu d'un seul terrain à développer aux Malpierrez supérieures, neuf zones devront faire l'objet d'un développement futur par plan de quartier.

Le Conseil communal propose donc le maintien de ce postulat.

4.9. Du 11.12.2024, déposé dans le cadre du rapport 24-304-305) relatif au budget 2025, de Mme Dominique Breguet et Mmes Bernadette Jaques, Karen Kinkel, Corinne Schaffner, Evelyne von Allmen, Martine-Eliane Donzé, MM. Nicolas Aubert, Alain Krebs, Vincenzo Trugli, François Schaffner, Gaëtan Dubois, Théo Dänzer, Pierre Surdez, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Jequier, Michel Rosselet, Alexandre Jacot, Nicolas Zaugg, Gabriel Gaffiot (PLR-VL) : Quel avenir pour le parc du Château des Monts ?

Lors de la tempête de 2023, le parc du Château des Monts a été durement touché et s'est retrouvé amputé d'un très grand nombre d'arbres.

Par le travail de nombreux bénévoles et de la Commune, le parc a été déblayé et nettoyé.

L'entier du parc, qui entoure le château, se retrouve en grande partie déboisé. Aucun point n'a été mis au budget concernant l'avenir de ce parc.

L'offre touristique de notre ville pourrait être accentuée par une réhabilitation de ce parc.

Le Conseil communal est prié de donner sa vision à court, moyen et long terme du développement de ce parc, en incluant les thématiques de revégétalisation, d'utilité publique, touristique et de projet éducatif, au travers d'un rapport dédié.

Une étude est en cours avec le service forestier et les responsables du Musée pour une revitalisation de ce lieu en un espace de promenade et d'accueil didactique, mais comme le projet se trouve encore au stade d'étude préliminaire, le Conseil communal vous propose le maintien de ce postulat.

Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir accepter les différentes propositions contenues dans le présent rapport en votant l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le président,	Le vice-chancelier,
A. von Allmen	A. Faessler

ARRETE

concernant le classement et le maintien de motions et postulats

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal du 9 avril 2025,

Arrête :

Article premier.- Les motions et postulats suivants sont classés :

1. Motions

- 1.1. Du 13.11.2019 : 19-903 De M. Gaëtan Dubois et M. Alain Krebs (PLR-VL) : Pour une zone 20 km/h sur le tronçon routier devant la gare du Locle
- 1.2. Du 13.11.2019 : 19-902 De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Cabane pour grillade
- 1.3. Du 28.04.2021 : 21-904 De Mme Priscille Hoesli et consorts (Les Verts) : Petite route de campagne ou rallye de Corse ?
- 1.4. Du 28.09.2023 : 23-903 De M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Le Locle-Les Brenets baptise une locomotive Re 460 »
- 1.5. Du 20.03.2024 : 24-902 De Mme Corinne Schaffner et Mme Evelyne Von Allmen, MM. William Buirette, Gaëtan Dubois, Alain Krebs, Michel Jequier, Gérard Pulfer, François Schaffner, Peter Spahr, Michel Rosselet, Philippe Zbinden (PLR) : Des espaces de liberté pour les chiens
- 1.6. Du 20.03.2024 : 24-905 De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : Tire-fesses

2. Postulats

- 2.1. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec"
- 2.2. Du 03.10.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une vente de terrain à la rue de France, postulat du groupe POP par M. Jean-Marie Rotzer : Pour une arborisation du côté nord de la rue de France
- 2.3. Du 12.12.2018, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2019, du groupe PLR-VL par M. Anthony Von Allmen et consorts : Chiffrons les prestations sociales communales
- 2.4. Du 20.02.2020, déposé dans le cadre du rapport de commission intercommunale occasionnelle chargée d'élaborer une convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets aux conseils généraux portant

- demande de ratification de la convention de fusion entre les communes des Brenets et du Locle, du groupe PLR-VL par M. Gaëtan Dubois et consorts : Pour l'allongement de la ligne NoctamRUN jusqu'aux Brenets
- 2.5. Du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe PS par M. Stéphane Reichen : Prise en compte du problème lié au parcage des apprenti.e.s et étudiant.e.s de l'Ecole Technique du Locle (CPNE-TI)
 - 2.6. Du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe POP par M. Michaël Berly : Prise de contact avec l'exécutif chaux-de-fonnier pour comprendre les améliorations effectuées dans leur règlement de stationnement
 - 2.7. Du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Nicolas Aubert et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Gérard Pulfer, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Zurbuchen (PLR) : Demande d'étude de la pose d'une couverture sur l'eau de la piscine durant la nuit
 - 2.8. Du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Demande d'étude de la fermeture complète de la Patinoire du Communal

Art. 2.- Le Conseil communal dispose d'un délai supplémentaire de deux ans pour apporter réponse aux motions et postulats suivants :

3. Motions

- 3.1. Du 20.10.2010, de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (VERTS) : Promouvoir les déplacements à pied
- 3.2. Du 08.02.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Installation d'une caméra et d'une connexion au réseau Internet pour la transmission en direct des séances du Conseil général
- 3.3. Du 29.05.2013, de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers
- 3.4. Du 23.02.2017 : 17-901 de Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : Mise sur pied d'une commission de la santé intercommunale au niveau du district
- 3.5. Du 16.06.2017 : 17-904 de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS): Personnes en situation de handicap mal barrées au Locle
- 3.6. Du 27.05.2020 : 20-904 De MM. Lobsang Blanchard et Jean-Marie Rotzer, POP : Redonner vie au marché
- 3.7. Du 24.02.2021 : 21-901 De Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : Proposition d'une prime de domiciliation pour le personnel communal
- 3.8. Du 28.04.2021 : 21-903 De M. Vivian Bologna et consorts (POP) : Pour le développement de l'offre extrascolaire en faveur de la Jeunesse des Brenets

- 3.9. Du 28.04.2021 : 21-905 De M. Stéphane Reichen et consorts (PS) : Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique !
- 3.10. Du 31.03.2022 : 22-901 De Mme Caroline Erard et consorts (Les Verts) : Il est grand temps pour les vélos
- 3.11. Du 25.05.2022 : 22-902 De M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : Arborons les armoiries de notre commune fusionnée dans notre salle du Conseil général
- 3.12. Du 22.02.2023 : 23-901 intercommunale des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de M. Gaëtan Dubois et Mmes Corinne Schaffner, Evelyne Von Allmen, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Nicolas Aubert, François Chopard, François Schaffner, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen (PLR) : Médecins scolaires : Opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle
- 3.13. Du 26.04.2023 : 23-902 De M. Vivian Bologna et Mmes Anne-Lise Debets, Suzanne Zaslowski, Stéphanie Hügli, Céline Dupraz et MM. Lobsang Blanchard, Hans-Peter Renk, Cyprien Baba, Raphaël Resmini, Jean-Marie Rotzer, Théo de la Reussille (POP) : « Pour des places de jeux modernes »
- 3.14. Du 28.09.2023 : 23-904 De M. Vivian Bologna et M. Jean-Marie Rotzer (POP) : « Pour une amélioration de l'offre des transports publics »
- 3.15. Du 28.09.2023 : 23-905 Interpartis (POP par M. Vivian Bologna, PS par M. Stéphane Reichen, Les Verts par M. Romain Vermot) : « Pour une vraie qualité de vie dans le Quartier-Neuf »
- 3.16. Du 26.10.2023 : 23-907 De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et Mmes Martine Sieber, Joëlle Eymann, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Pigeonnier »
- 3.17. Du 26.10.2023 : 23-908 De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : « Vous reprendrez bien un peu de sport ? »
- 3.18. Du 14.12.2023 : 23-909 De Mme Céline Dupraz et MM. Vivian Bologna, Jean-Marie Rotzer (POP) : Et si on valorisait davantage notre ville jumelée Gérardmer ?
- 3.19. Du 20.03.2024 : 24-903 De Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : Piste cyclable et chemin de mobilité douce
- 3.20. Du 20.03.2024 : 24-904 De M. Vivian Bologna et MM. Hans-Peter Renk, Cyprien Baba (POP) : Pour une meilleure sécurité des piétons
- 3.21. Du 20.03.2024 : 24-901 De M. Alain Krebs et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen, Peter Spahr, Michel Jequier, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, François Chopard, Gérard Pulfer, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Pierre Surdez, Michel Rosselet, Nicolas Aubert (PLR) : Centrale solaire des Granges, utopie ou réel potentiel énergétique ?

4. Postulats

- 4.1. Du 10.12.2013, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2014, postulat du groupe PLR par M. Claude Dubois : Pour une redistribution des impôts des personnes physiques sur la base de la redistribution des personnes morales
- 4.2. Du 28.03.2018, déposé dans le cadre de la discussion du rapport 18-4603 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 162'000.- pour la mise aux normes du restaurant de la piscine-patinoire, postulat du PS par M. Gérard Santschi : Rénovation des WC du restaurant de la piscine-patinoire
- 4.3. Du 23.06.2021, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2020, interpartis (PS par Mme Corine Bolay Mercier, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par M. Jean-Marie Rotzer) : Quelle place pour les femmes dans les activités sportives ?
- 4.4. Du 29.09.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la réglementation sur l'assainissement des eaux (22-4103), du groupe PLR par M. Gaëtan Dubois : Etude de l'impact de la nouvelle réglementation sur l'assainissement des eaux sur l'attractivité résidentielle, les propriétaires et les entreprises
- 4.5. Du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Demande d'étude pour la création de nouveaux vestiaires à la Patinoire du Communal
- 4.6. Du 23.11.2023, déposé dans le cadre du rapport 23-4607 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'078'000.- pour le réaménagement de l'esplanade de la gare CFF et la réfection de la partie est de la rue de la Gare de Fr. 400'000.- pour la reprise du réseau de canalisations, de M. Gaëtan Dubois et Mme Corinne Schaffner, MM. Philippe Zbinden, Gérard Pulfer, François Schaffner, Michel Jequier, François Chopard, Michel Zurbuchen, Nicolas Aubert, Jean-Philippe Jequier (PLR) : Pour des aménagements qui s'intègrent aux nouvelles évolutions futures
- 4.7. Du 14.12.2023, déposé dans le cadre du rapport 23-4103 relatif au statut du personnel, interpartis (PS par M. Gérard Santschi, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par Mme Céline Dupraz) : Mesure transitoire rétroactive de 3 à 5 ans à l'article 137
- 4.8. Du 10.12.2014, déposé dans le cadre de la discussion du budget 2015, Postulat du PLR par M. Michel Zurbuchen : Malpieres supérieures et la suite...
- 4.9. Du 11.12.2024, déposé dans le cadre du rapport 24-304-305) relatif au budget 2025, de Mme Dominique Breguet et Mmes Bernadette Jaques, Karen Kinkel, Corinne Schaffner, Evelyne von Allmen, Martine-Eliane Donzé, MM. Nicolas Aubert, Alain Krebs, Vincenzo Trugli, François Schaffner, Gaëtan Dubois, Théo Dänzer, Pierre Surdez, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Jequier, Michel Rosselet, Alexandre Jacot, Nicolas Zaugg, Gabriel Gaffiot (PLR-VL) : Quel avenir pour le parc du Château des Monts ?

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La présidente, Le secrétaire,
J. Eymann W. Buirette